

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 134

LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2007

2,20\$ + TAXES = 2,50\$

L'univers secret des jurés

Petit voyage derrière les portes closes d'un jury



La plupart restent bouche bée quand le juge leur dit de prendre place en avant. Mais peu importe la réaction, plus d'un millier de Québécois sont obligés chaque année de faire une pause dans leur vie pour siéger comme juré. Une expérience rare et intense. Notre journaliste l'a récemment vécue: il raconte ce qui se passe derrière les portes closes d'un jury.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La petite salle du palais de justice de Montréal n'a pas de fenêtre. La chaleur est étouffante, un mélange de tension et de manque d'aération qui fait que tout le monde est à fleur de peau. Les

nerfs à vif. Il faudra pourtant se calmer: nous, les 12 jurés, serons séquestrés jusqu'à ce qu'on s'entende sur un verdict unanime. Coupable ou pas, le présumé assassin manieur de couteau?

Nous voilà dans un remake bien concret du film *Douze hommes en colère*. Même stress ambiant,

même histoire louche sur le grill, mêmes discussions serrées et portées par des protagonistes aux personnalités antagoniques. On sent sur nos épaules cette pression qui retient Henry Fonda dans le film de Sidney Lumet. Ce doute dont on ne sait s'il est raisonnable ou non. Cette crainte de l'erreur qui enverrait un innocent derrière les barreaux.

Il y a aussi ce poids moral qui pèse quelque part endans. Juger un de ses pairs, le balancer en prison? Pourquoi nous, de quel droit, quelle compétence? Et

VOIR PAGE A 12: JURÉS

Double comptabilité pour l'îlot Voyageur

La direction des investissements de l'UQAM a caché l'explosion des coûts de construction

KATHLEEN LÉVESQUE
CLAIRANDRÉE CAUCHY

L'histoire se répète. La direction des investissements de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a caché l'explosion des coûts de construction de l'îlot Voyageur, comme elle l'avait fait dans le cas du Complexe des sciences, au conseil d'administration de l'établissement ainsi qu'au réseau de l'Université du Québec.

Selon diverses sources proches du dossier contactées par le *Devoir*, la gestion du projet de l'îlot Voyageur a été menée avec une double comptabilité. La direction des investissements alors dirigé par M. Nicolas Buono, avait établi deux versions des analyses financières des coûts de construction selon que les chiffres étaient destinés aux membres du conseil d'administration de l'UQAM et à l'assemblée des gouverneurs du réseau de l'UQ ou à un usage à l'interne.

Par exemple, lorsque le conseil d'administration de l'UQAM a été informé en avril 2006 des modifications apportées au projet, le directeur des investissements aurait alors affirmé que ces modifications n'entraînaient pas de majoration du budget voté en mars 2005 à hauteur de 325 millions. Or, selon nos informations, les estimations s'élevaient plutôt, à cette période, à 388 millions. En mai dernier, la direction faisait état d'un coût de construction de 406 millions.

Comme *Le Devoir* l'a appris, le «comité de gouvernance» de l'UQ conclut à une double comptabilité pour l'îlot Voyageur. «L'état des lieux n'était présenté ni au conseil d'administration de l'UQAM ni à l'UQ», a indiqué une source qui a requis l'anonymat.

Le rapport du «comité de gouvernance» mis sur pied afin d'analyser les façons de faire utilisées à l'UQAM jusqu'à maintenant et les mesures à mettre en place pour éviter que les dérapages ne se reproduisent est en rédaction. Il devrait être déposé d'ici la fin du mois à l'assemblée des gouverneurs. Le rapport souligne les faiblesses de la gestion de l'UQAM pour l'ensemble des dossiers immobiliers. Le risque

«L'état des lieux n'était présenté ni au conseil d'administration de l'UQAM ni à l'UQ. [...] On doit changer les mœurs.»

VOIR PAGE A 12: UQAM

- Le chantier va-t-il conjurer le mauvais sort?, page B 1
- L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, page B 4

■ Le dernier rempart de la démocratie ■ Une loterie contestée, pages A 8 et A 9

Gaza aux mains du Hamas

Gaza — Après les États-Unis et l'Union européenne, le Quartet des médiateurs internationaux pour la paix au Proche-Orient a apporté hier son soutien au président palestinien Mahmoud Abbas, qui a formé un cabinet de crise jugé illégitime par le Hamas.

Ismaël Haniyeh, premier ministre du gouvernement d'union dissous par Abbas en vertu de l'état d'urgence, a néanmoins souhaité la reprise des discussions avec le Fatah, évincé la veille de la bande de Gaza au terme d'une semaine d'intenses combats.

VOIR PAGE A 12: HAMAS

■ Autres textes en pages A 10 et B 2

INDEX

Actualités.....	A 3	Idées.....	B 5
annonces.....	C 10	Monde.....	A 10
Avis publics.....	C 8	Mots croisés.....	D 5
Bourse.....	C 4	Météo.....	C 11
Carrières.....	C 6	Perspectives.....	B 1
Décès.....	C 10	Rencontres.....	D 2
Économie.....	C 1	Sports.....	C 11
Éditorial.....	B 4	Sudoku.....	C 8

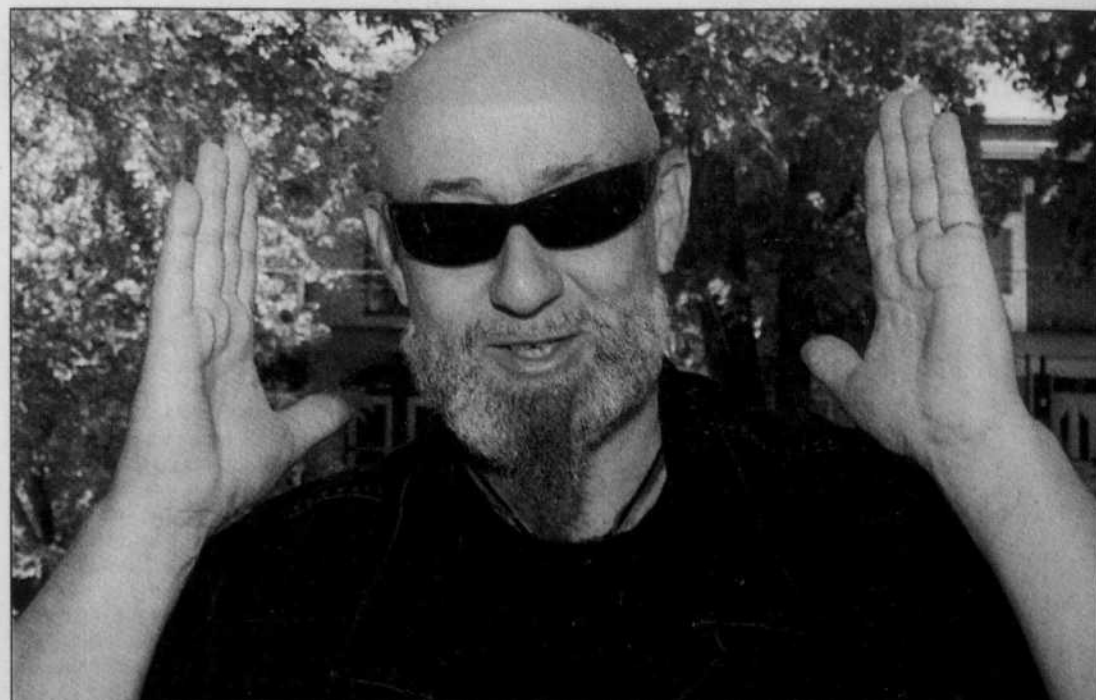
CharlÉlie Couture: cœur de Pomme

Pas de queue-leu-leu dans l'antichambre d'une suite d'hôtel pour CharlÉlie Couture. Il a accepté de venir dans mon 6 1/2 pour l'entrevue. Rare sortie pour un chanteur français de passage. Moins rare, sans doute, pour un artiste multidisciplinaire établi à New York, fût-il aussi chanteur français depuis trois décennies. Aussi libre de mouvement dans sa vie d'artiste new-yorkais que coincé aux entourlures dans sa vie de chanteur français, CharlÉlie a trouvé la parade: tout créer à New York. Ça donne des expos de peinture, de photos, et ça donne aussi *New YorCœur*, album de chansons sans entraves.

SYLVAIN CORMIER

Vu d'en haut de l'escalier extérieur, c'est fou comme CharlÉlie Couture ressemble à CharlÉlie Couture. Le coco à nu sous la casquette, les yeux clairs derrière les lunettes noires, le menton volontaire derrière l'impériale désormais toute grise et la charpente solide sous le faux déguisement de grand gamin punk. Faux déguisement parce qu'à la longue, c'est devenu totalement lui: le bermuda noir, la veste noire, les bottes de combat noires et les bas gris. Et le t-shirt publicitaire du nouvel album.

VOIR PAGE A 12: COUTURE



CharlÉlie cadre avec les mains, comme si c'était lui qui photographiait. Avec les lunettes, s'il vous plaît. CharlÉlie est sa propre création, pas question de s'afficher autrement. «C'est comme ça.»

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

QU'EST-CE QUI NOUS REND SI FIERES?



Les membres de la communauté universitaire félicitent les 9 135 diplômés de l'année 2006-2007

À l'occasion de la collation des grades, l'Université Laval souligne avec fierté la réussite de tous ceux et celles qui, par leurs efforts soutenus et leur détermination, ont obtenu leur diplôme.

- 2 612 diplômées et diplômés au doctorat, à la maîtrise et au diplôme de 2^e cycle
- 6 523 diplômées et diplômés au baccalauréat, au diplôme et au certificat de 1^{er} cycle

Par la même occasion, l'Université tient à rendre un hommage particulier à tous ceux et celles qui se sont illustrés au cours de l'année universitaire.

Médailles d'or de la Gouverneure générale

- M. Martin Gérin-Lajoie
Doctorat en médecine expérimentale
- M. Jean-Philippe Roy
Maîtrise avec mémoire en arts visuels
- Mme Annie Villeneuve
Maîtrise sans mémoire en droit

Médailles d'argent de la Gouverneure générale

- Mme Joëlle Gauthier
Baccalauréat en anthropologie
- M. François Dubé
Baccalauréat en biologie

Prix du lieutenant gouverneur

- Mme Marie-Ève Desrochers
Baccalauréat en économie

Doctorats honoris causa

- M. Georges Bordage
Spécialiste en pédagogie
médicale et professeur de
l'Université de l'Illinois
- M. Michel Paradis
Spécialiste en géomatique et
directeur général de GéoQuébec
- M. Henri-Paul Rousseau
Président et chef de la direction
de la Caisse de dépôt et placement
du Québec
- M. Jean-Pierre Duplantie
Directeur général du
Centre jeunesse de Montréal
- Le très honorable Brian Mulroney
Avocat et associé principal de
la firme Ogilvy Renault
- M. Jean-Pierre Mahé
Membre de l'Institut de France
et directeur d'études de l'École
pratique des hautes études de Paris
- M. Ruedi Baur
Designer graphique et directeur de
l'Institut de recherche Design2context

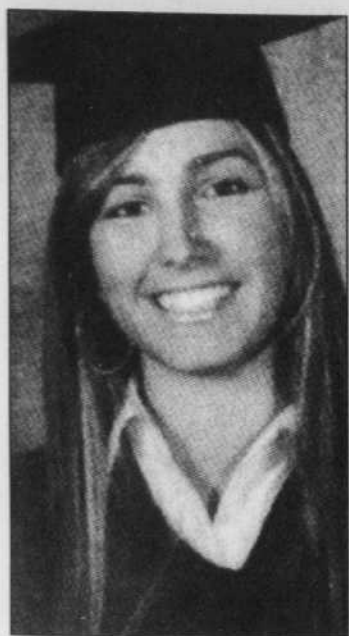


UNIVERSITÉ
LAVAL

ACTUALITÉS

**Bijouterie
Gambard**
630-A RUE CATHERINE, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service



Nelson et Louise De Sousa, qui ont perdu leur fille Anastasia (à gauche) dans la fusillade survenue au collège Dawson, écoutent, avec le premier ministre Jean Charest, le rap de Hayder Kadim (à l'avant-plan). Ils se trouvaient tous à Dawson, en compagnie d'une bonne cinquantaine de personnes, pour souligner le dépôt du projet de loi relatif au contrôle des armes à autorisation restreinte et des armes prohibées.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les bloquistes disputent aux conservateurs le titre de champion de la loi et de l'ordre

Porter les couleurs des Hell's devrait être puni d'au moins cinq ans de prison

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Bloc québécois n'entend pas laisser le champ libre au Parti conservateur dans le dossier de la justice criminelle. Afin de se faire une niche bien à lui, le parti souverainiste a accouché d'une dizaine d'idées pour durcir son image. Au menu: abolir les libérations conditionnelles automatiques au sixième de la peine et le temps d'incarcération avant la sentence qui compte en double. Parce qu'être progressiste ne signifie pas être laxiste, ont rappelé les députés.

Le Bloc québécois a planché pendant six mois sur cette question. Devant l'avalanche de projets de loi déposés par le gouvernement conservateur et l'opposition frontale qu'y offrait souvent le Bloc, le parti a senti le besoin de rappeler qu'il n'était pas forcément contre le resserrement du Code criminel, mais seulement contre l'approche «dogmatique» préconisée par l'équipe de Stephen Harper.

Réal Ménard, Serge Ménard, Maria Mourani et Carole Freeman ont donc accouché de huit propositions et quelques «pistes de réflexion». Celle qui est susceptible de faire parler est cette idée d'interdire l'utilisation des logos de groupes criminalisés reconnus, comme la tête de mort ailée des Hell's Angels. Le but est d'empêcher tout individu de s'identifier comme membre de ces groupes criminels.

Réal Ménard a raconté une anecdote au sujet d'un porte-monnaie oublié lors d'un rassemblement de Hell's Angels, que personne n'avait osé ramasser. «Que veut dire ce symbole-là?», s'est demandé M. Ménard. Ça encourage l'intimidation. Le député reconnaît que l'idée est provocatrice. Les peines maximales pourraient aller de cinq à 14 ans de pénitencier.

Les autres propositions susceptibles de récolter un succès auprès des citoyens ont trait au resserrement des normes de remise en liberté des détenus. À l'heure actuelle, les prisonniers sont relâchés au sixième de leur peine (ou

six mois, selon le délai le plus long) s'ils ne présentent pas de risque de récidive violente. Le Bloc veut abolir la notion de violence, car il rend admissible de facto tous les criminels à cravate et beaucoup de chauffards ivrognes. Tout risque de récidive devrait être pris en considération.

«Nous croyons que, lorsqu'un juge rend une sentence, au sixième de cette sentence, il est bien tôt pour la modifier de façon importante», a commenté le député Serge Ménard. «Une libération avant terme doit se mériter», ajoute-t-il. C'est pour cette même raison que le parti veut aussi mettre un terme à la libération d'office, aux deux tiers de leur peine, dont bénéficient presque tous les prisonniers ne s'étant pas qualifiés plus tôt pour une sortie hâtive.

De plus, le temps passé derrière les barreaux en attendant la fin d'un procès et le verdict ne devrait plus compter en temps double dans le calcul de la sentence. «Le Bloc québécois comprend qu'il soit choquant pour la population en général et les victimes de constater une [telle] pratique arbitraire», a reconnu Carole Freeman.

Les députés ont nié que cette réorientation de leur parti se veuille une réponse au Parti conservateur, qui semble faire des heureux au Québec avec son approche musclée en matière de justice. Les récents succès électoraux de l'Action démocratique du Québec en seraient une preuve supplémentaire. «Il y a des gens qui sont inquiets dans nos comtés, rétorque Réal Ménard. On reçoit des gens qui se demandent comment se fait-il qu'il y a des détenus qui sortent seulement après le sixième de leur peine, qui sont en liberté alors qu'ils ne devraient pas l'être ou encore qui ne subissent pas d'évaluation, et on pense qu'il faut s'attaquer à cela.» Il ajoute un peu plus tard «que ce ne sont pas des motivations électorales. On prend acte de ce que nos électeurs nous demandent. Il y a des vi- rages qu'il faut faire».

Le Devoir

À la mémoire d'Anastasia

Charest part à la chasse aux armes semi-automatiques

Le gouvernement Charest a déposé hier son projet de «loi Anastasia» pour circonscrire l'utilisation des armes à autorisation restreinte et des armes prohibées. Le texte est accompagné de mesures de 9,9 millions de dollars pour éviter, dans la mesure du possible, la répétition de fusillades en milieu scolaire.

BRIAN MYLES

Le premier ministre Jean Charest a appelé les Québécois à un changement de mentalité pour prévenir les fusillades meurtrières comme celle ayant coûté la vie à la jeune Anastasia De Sousa, au collège Dawson. Il les invite à la dénonciation et il part du même coup à la chasse aux armes semi-automatiques, afin d'en retirer le plus possible de la circulation.

La loi impose des contraintes supplémentaires aux propriétaires d'armes et aux exploitants de clubs et champs de tir. Elle s'inscrit dans une philosophie générale de vigilance de toute la population. M. Charest en a fait l'annonce, hier, au collège Dawson. Le 13 septembre dernier, ce collège du centre-ville de Montréal a été livré à la folie de Kimveer Gill, qui a assassiné Anastasia De Sousa, 18 ans, et blessé une vingtaine d'autres étudiants avant de se suicider, au moyen d'une arme semi-automatique légalement acquise.

«Ce que nous visons, c'est une société où chaque citoyen se sentira responsabilisé et concerné lorsqu'il sera devant une personne qui a un comportement [...] à risque pour soi-même ou les autres», a dit le premier ministre Charest.

Ce contrôle accru sur la circulation des armes est accompagné de mesures complémentaires

d'une valeur de 9,9 millions. Une unité mixte de lutte contre la contrebande des armes verra le jour, au coût de 6,2 millions. L'unité mixte mobilisera une douzaine d'enquêteurs de la SQ, de la GRC, du SPVM et de certains corps de police municipaux.

L'unité de cybersurveillance et de vigie de la SQ recevra 1,7 million pour que ses enquêteurs puissent patrouiller le cyberspace. Gill avait fait part de ses projets morbides dans Internet et il posait avec ses armes dans le site de *Vampirefreaks.com*. En surveillant mieux Internet, la SQ croit qu'elle sera en mesure de déjouer des projets de fusillade avant qu'ils ne se concrétisent.

Enfin, une aide de deux millions est consentie aux policiers pour qu'ils cognent à la porte de quelque 22 000 personnes qui possèdent 53 000 armes à autorisation restreinte ou prohibées sans que les autorités sachent pourquoi. Dans le cafoillage ayant présidé à la naissance du registre fédéral des armes à feu, ces 53 000 armes ont été enregistrées sans motif connu. La loi permettra aux policiers de les saisir s'il s'avère que leurs propriétaires n'entrent pas dans les quatre catégories permettant la possession d'une arme à autorisation restreinte (protection personnelle, collection, usage professionnel, pratique du tir).

La loi prévoit aussi:

■ de nouvelles exigences pour les clubs et champs de tir. Ceux-ci devront obtenir un permis de fonctionnement, tenir un registre de fréquentation des membres, signaler obligatoirement à la police les comportements anormaux et les absences de plus d'un an au sein de la clientèle;

■ des contrôles plus serrés pour les propriétaires d'armes à autorisation restreinte ou prohibées. Ceux-ci devront obligatoirement s'inscrire à un club de tir. Il faudra s'adresser directement à la police et se soumettre à un test d'aptitude pour obtenir un nouveau permis;

■ l'interdiction de posséder tout type d'arme à feu sur le site des écoles, des garderies et dans les transports publics ou scolaires. Les faufileux sont passibles d'une amende de 5000 \$ et leur arme sera confisquée sur-le-champ;

■ une mesure incitant les professionnels de la santé (médecins, psychiatres, psychologues, conseillers en orientation et travailleurs sociaux) à signaler aux policiers les comportements à risque. Pour le personnel du milieu scolaire, la dénonciation devient obligatoire. La loi leur assure en revanche l'anonymat et la protection.

Initiative touchante

Les parents de la disparue, Nelson et Louise De Sousa, étaient au collège Dawson hier. Ils ont accepté que le projet du gouvernement Charest devienne symboliquement la «loi Anastasia». Le couple s'est dit «touché» par l'initiative des libéraux et il espère que le gouvernement Harper leur emboîtera le pas.

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a d'ailleurs

concedé hier que la «loi Anastasia» va aussi loin qu'elle le peut dans la limite des pouvoirs dévolus à la province. «Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est le maximum que nous pouvons faire à l'intérieur de nos champs de compétence. Nous voudrions plus de pouvoirs et nous demandons cette délégation au gouvernement fédéral», a dit M. Dupuis. Québec souhaite notamment ressermer les règles sur le contrôle et l'entreposage des armes.

Hayder Kadim, un survivant de Dawson, a tenté de rencontrer le premier ministre Stephen Harper à plusieurs reprises pour le sensibiliser à la question du contrôle des armes, mais sans succès. Kadim a été atteint par trois balles lors de la fusillade, dont l'une à la tête. C'est un miracle s'il a survécu. Cet artiste a joué hier une chanson rap de son cru qui détaille avec lucidité l'expérience du 13 septembre. Il juge «honteux» que Gill ait pu posséder légalement une arme semi-automatique.

Québec a par ailleurs obtenu l'appui de l'Ontario dans sa bataille pour rapatrier des pouvoirs sur le contrôle des armes à feu. La Ville de Toronto éprouve de graves problèmes de violence entre les gangs criminels. Encore récemment, deux jeunes ont été assassinés, dont l'un en pleine école. «Nous devons mettre un terme aux échappatoires de la loi qui font en sorte que des milliers d'armes de poing se retrouvent dans les rues de nos villes», a dit le procureur général de l'Ontario, Michael Bryant. «Nous devons vider nos rues des armes de poing, un point c'est tout», a-t-il ajouté.

Le Devoir

Restauration de luminaires

antiques et contemporains
MOBILIER • MIROIRS

FIX-IT

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themrfixit.com
DEPUIS 1953

Pas trop tard pour sauver des vies!

Deviens chercheur en sciences de la santé. Il n'est pas trop tard pour faire une demande d'admission.

ulaval.ca/sauverdesvies

UNIVERSITÉ LAVAL

CHUM

Jacques Turgeon
Le nouveau directeur du Centre de recherche du CHUM

Le directeur général du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Dr Denis R. Roy, a le plaisir de souligner l'entrée en fonction le 31 mai 2007 de M. Jacques Turgeon, Ph.D., à titre de directeur du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM).

Après avoir obtenu un baccalauréat en pharmacie en 1983, une maîtrise en pharmacocinétique en 1984 et un doctorat en métabolisme des médicaments en 1987 à l'Université Laval, M. Turgeon a complété des études postdoctorales de 1988 à 1990 au département de pharmacologie clinique de la Vanderbilt University à Nashville, aux États-Unis. Il a joint par la suite la faculté de pharmacie de l'Université Laval en 1990 à titre de professeur adjoint, où il est devenu professeur agrégé en 1993, puis professeur titulaire en 1998. Après avoir occupé le poste de directeur senior du département de pharmacocinétique chez Phoenix International Sciences de la Vie à Montréal, M. Turgeon a été nommé doyen de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal en 2000 et vice-recteur — Recherche en 2005.

À titre de chercheur, M. Turgeon a consacré surtout ses travaux sur le rôle des facteurs génétiques dans la réponse aux agents cardiovasculaires. Plus récemment, il a su intégrer des approches de recherche novatrice de la cellule à l'homme. Membre de plusieurs comités d'organismes subventionnaires, il a également été responsable de la recherche à l'Institut de cardiologie de l'Hôpital Laval à Ste-Foy, de 1990 à 1998.

À propos du CHUM
Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal offre des services spécialisés et ultraspecialisés à une clientèle régionale et suprarégionale. Il offre également, pour sa zone de desserte plus immédiate, des soins et des services hospitaliers généraux et spécialisés. Le CHUM réalise les cinq volets de sa mission de soins, de recherche, d'enseignement, d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et de promotion de la santé dans une perspective de réseaux intégrés. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Saint-Luc forment le CHUM, dont les quelque 10 000 employés, 900 médecins, 270 chercheurs, 5 000 étudiants et stagiaires, ainsi que 800 bénévoles, accueillent plus d'un demi-million de patients par année.

CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Marie-Paule DESJARDINS

DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DES FEMMES CÉLÈBRES ET REMARQUABLES DE NOTRE HISTOIRE

608 pages — 40 \$
ISBN 978-2-7601-6946-3

GUÉRIN, éditeur liée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Solde d'été de 20% à 75%

RABE

ALAIN GIROUX
HÔTEL REINE ÉLIZABETH
900, René-Lévesque Ouest
Montréal (514) 861-8138

LES ACTUALITÉS

Le cynisme froid



Gil Courtemanche

Nous parvenons difficilement à comprendre les décisions de nos gouvernements, par exemple lorsqu'ils admettent que la planète est en danger et annoncent qu'on en reparlera plus tard. C'est essentiellement ce que le sommet du G8 nous a dit. Nous lisons les manchettes de tous les journaux qui nous annoncent un progrès, mais nous ne sentons pas ce progrès. Sans être des savants, nous savons que Harper et Bush ne veulent pas protéger l'environnement. Alors, nous inventons des explications pour comprendre cette absurdité.

Nous leur prêtons alors l'excuse et l'explication de l'ignorance, de la bêtise ou de l'idéologie. Ces gens ne sont ni ignorants ni fanatiques. Ils sont ce qu'ils sont: des capitalistes qui protègent leurs amis.

George W. Bush et son petit cousin canadien connaissent toutes les études sur le réchauffement de la planète, ils sont mieux informés que vous et moi. Ils savent en détail la catastrophe annoncée, en connaissent mieux que nous toutes les ramifications, les territoires qui seront dévastés. Ils choisissent délibérément de s'en foutre

complètement. Ils invoquent l'économie, le niveau de vie, bousculent tous les arguments qui disent le contraire, ne trouvent aucun raisonnement scientifique qui les appuie, mais ils persistent.

À Washington, par exemple, toutes les études et les propositions dans le domaine de l'énergie et du réchauffement de la planète sont passées au crible par un comité spécial responsable de l'énergie. Ce comité est dirigé par le vice-président Dick Cheney et composé presque uniquement d'anciens responsables de l'industrie pétrolière ou de gens qui leur sont favorables. Le vice-président passe ses week-ends de chasse avec ses copains de la firme Halliburton, dont il est un ancien dirigeant, et, entre deux faisans, ils concoctent la position des États-Unis au G8, position qui sera par la suite celle du Canada. En clair, c'est l'industrie qui rédige sa propre politique. Puis, la comédie des communications commence, dûment rapportée par tous les médias de la planète.

Le même cynisme et la même indifférence se manifestent dans bien d'autres domaines. Prenons par exemple la touchante unité qui s'est faite au G8 à propos de l'aide à l'Afrique. Le Canada et ses partenaires des pays riches se sont engagés à augmenter à 60 milliards de dollars l'aide au développement pour l'Afrique noire d'ici 2010. Cette nouvelle sollicitude s'était exprimée la première fois en 2005

lors du G8 que présidait le premier ministre Tony Blair. Bono avait accordé sa bénédiction à cette initiative du siècle qui devait porter l'aide à 50 milliards en 2010. Au moment de cette proclamation solennelle, l'aide s'élevait à environ 36 milliards. En 2006, on aurait dû, dans la foulée de cet engagement, noter une augmentation substantielle des transferts occidentaux vers l'Afrique. C'est exactement le contraire qui s'est produit puisque les huit pays les plus riches du monde ont consacré seulement 31 milliards à l'aide au développement.

On reconnaît que cela prend quand même un sacré culot pour revenir un an plus tard et proclamer de nouveaux objectifs ambitieux alors qu'on vient tout juste de constater qu'on n'avait pas atteint des objectifs plus modestes. Cela ressemble aussi à la méthode de Harper dans son plan de contrôle des émissions de gaz à effet de serre: on proclame des objectifs ronflants et lointains pour, en fait, dissimuler des reculs à court et moyen terme.

Ce même cynisme dans l'exercice du pouvoir, on peut le constater sans arrêt. Il s'agit en fait de prendre des décisions dont on sait très bien qu'elles vont à l'encontre de l'intérêt collectif mais qui font plaisir à un petit groupe de proches ou à un lobby efficace. Voici deux exemples récents. Depuis qu'il est minoritaire, le gouvernement Charest est devenu le plus vert du pays.

Il a reculé dans l'affaire du parc du Mont-Orford, il promet la vigilance dans le projet de développement des îles de Boucherville, il a souligné les qualités du programme de transports du maire Tremblay et il vient d'annoncer comment il pénalisera l'industrie pétrolière pour ses émissions de GES. Voilà qui réjouit et qui fera peut-être oublier à la majorité de la population que, du même souffle, il vient de s'engager à prolonger l'autoroute 25 et à construire un pont à péage dont le coût de passage sera inférieur à celui du tarif des transports en commun. Le gouvernement sait fort bien que ce projet va à l'encontre de toutes les politiques qu'il vient d'annoncer, mais cela ne le dérange absolument pas.

Un dernier exemple: depuis des années, on compte sur la sensibilisation du public et des campagnes de publicité inutiles pour accroître la sécurité routière. En Europe, on sait depuis longtemps que seule la répression est efficace en ce domaine. C'est pourquoi on interdit de plus en plus l'utilisation des téléphones portables qui multiplient les risques d'accident par quatre et que toutes les grandes routes sont maintenant truffées d'appareils photo radar. Ici, les transporteurs et les chauffeurs de taxi s'opposent. Le gouvernement tergiverse et continue d'engloutir des millions dans des messages qui ne dissuadent personne. C'est cela, le cynisme. On sait bien qu'on tue des gens en ne faisant rien et on ne fait rien.

Collaborateur du Devoir

Parizeau reste discret au sujet du couronnement de Pauline Marois

Québec — L'ancien premier ministre Jacques Parizeau a refusé hier de commenter le couronnement probable, d'ici la fin du mois, de Pauline Marois à la tête du Parti québécois.

M. Parizeau, intellectuellement alerte mais physiquement affaibli, était de passage à Québec pour prononcer une conférence devant les fonctionnaires du Québec et vanter les mérites d'un État fort et souverain.

Agé de 76 ans, l'ancien premier ministre a commencé par livrer son allocution debout, mais il a dû s'interrompre et, les mains tremblantes, s'asseoir avant de retrouver le fil et de poursuivre son discours 30 secondes plus tard.

Invité un peu plus tôt à commenter les chambardements survenus au sein du PQ au cours des derniers mois et, surtout, à dire si Pauline Marois était la meilleure personne, dans les circonstances, pour diriger le parti souverainiste et le mener à la victoire, M. Parizeau a conservé le mutisme.

«J'ai réussi à passer toute une campagne électorale sans faire une seule déclaration, alors vous pensez bien que je vais être capable de passer à travers un colloque sans en faire non plus», a déclaré M. Parizeau, à qui on a souvent reproché par le passé

de jouer les «belles-mères». À propos du changement de la garde au PQ, il a dit qu'il ne soufflerait pas un mot, «ni aujourd'hui, ni hier, ni demain. Ces commentaires-là, je n'en fais plus», a-t-il tranché.

M. Parizeau était invité par les membres du Syndicat de la fonction publique (SFPQ) réunis en colloque à expliquer sa vision du rôle de l'État. Devant une salle à moitié vide, il a répondu à l'appel en présentant une allocution d'une quarantaine de pages, dans laquelle il a retracé l'évolution de l'État québécois depuis la Révolution tranquille.

Par la suite, M. Parizeau s'est levé et est retourné au lutrin pour répondre aux questions des syndiqués. L'un d'eux lui a reproché d'avoir été l'artisan des coupes salariales sans précédent, de l'ordre de 20 %, en 1982-83, et lui a demandé de faire amende honorable. Toutefois, loin de s'excuser, M. Parizeau en a remis en tournant en ridicule la demande du fonctionnaire.

Ces événements sont survenus il y a 25 ans, alors que le Québec traversait «la pire récession depuis la Deuxième Guerre mondiale», a-t-il fait valoir. «On ne va pas maintenant commencer des séances de pénitence nationale», a-t-il dit. «Quand même!»

Presse canadienne

LES 16 ET 17 JUIN

POUR LA FÊTE DES PÈRES

Le vin a aussi sa place au soleil

En blanc ou en rose, bien entendu, mais aussi avec des rouges bien choisis et rafraîchis.

SAQ DÉMONSTRATION

Cher client, choisissez votre vin avec plaisir. Pour cela, nous vous proposons une démonstration gratuite de nos vins. Vous pourrez ainsi goûter nos vins et choisir celui qui vous convient le mieux. Cette démonstration est gratuite et sans engagement. Elle est réservée aux clients de la SAQ. Les vins sont servis à température ambiante. Les verres sont fournis. Les dégustations sont gratuites. Les commandes sont prises à l'issue de la démonstration. Les vins sont servis à température ambiante. Les verres sont fournis. Les dégustations sont gratuites. Les commandes sont prises à l'issue de la démonstration.

SAQ DÉMONSTRATION

Cher client, choisissez votre vin avec plaisir. Pour cela, nous vous proposons une démonstration gratuite de nos vins. Vous pourrez ainsi goûter nos vins et choisir celui qui vous convient le mieux. Cette démonstration est gratuite et sans engagement. Elle est réservée aux clients de la SAQ. Les vins sont servis à température ambiante. Les verres sont fournis. Les dégustations sont gratuites. Les commandes sont prises à l'issue de la démonstration.

ÉCONOMIE

GRATUITE

Bouteille

de

15 \$

et moins

de votre choix

par tranche d'achat de

100 \$

et plus

Songez d'une soirée d'été

Lorsque les invités nous pourront embrasser le vin, que la pensée s'installe et que l'odeur de la viande grillée embaumera l'air, les conversations s'installeront autour de la table.

SAQ DÉMONSTRATION

Cher client, choisissez votre vin avec plaisir. Pour cela, nous vous proposons une démonstration gratuite de nos vins. Vous pourrez ainsi goûter nos vins et choisir celui qui vous convient le mieux. Cette démonstration est gratuite et sans engagement. Elle est réservée aux clients de la SAQ. Les vins sont servis à température ambiante. Les verres sont fournis. Les dégustations sont gratuites. Les commandes sont prises à l'issue de la démonstration.

PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS

18+

La modération a bien meilleur goût. *SAQ DÉMONSTRATION*

Titulaires de permis, agences de la SAQ, Comptoirs Vin en vrac, SAQ DÉPÔT et SAQ.COM exclus. Pour chaque tranche d'achat de 100 \$, une seule bouteille d'une valeur de 15 \$ ou moins sera déduite de la facture. Le produit choisi sera celui dont le prix se rapproche le plus du maximum de 15 \$. Si la valeur du produit est inférieure à 15 \$, aucune déduction pour combler la différence de prix ne sera effectuée et aucun argent ne sera remis. Cette promotion ne peut être convertie en crédit. Elle ne peut non plus être appliquée à un produit dont le prix est supérieur à 15 \$. Cette promotion est en vigueur les 16 et 17 juin 2007 seulement et s'applique uniquement aux produits offerts en succursale, à l'exception des cartes-cadeaux SAQ, des bons-cadeaux «Les Connaisseurs» et des cartes de dégustation. Les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées sont exclus de cette promotion. 18 ans et plus. Achats non cumulatifs.

Les époux n'ont pas à témoigner l'un contre l'autre, confirme la Cour suprême

BRIAN MYLES

Une pratique vieille de 350 ans, qui évite aux époux de témoigner l'un contre l'autre dans un procès, a de nouveau trouvé confirmation hier en Cour suprême.

Le plus haut tribunal a ordonné la tenue d'un nouveau procès pour David Couture concernant les meurtres au deuxième degré de son ex-conjointe et de l'amie de celle-ci, survenus à Vancouver en 1986. L'épouse de Couture, Darlene, était au courant de ces crimes. L'accusé lui a avoué les meurtres lorsqu'elle faisait de la pastorale en prison. C'était bien avant qu'ils ne célèbrent leur mariage.

En 1997, à la suite d'une dispute conjugale, Darlene Couture a livré deux déclarations à la police au sujet des confidences de Couture. Lors du procès, le couple était réconcilié et leur mariage tenait le coup.

Comme le ministère public ne pouvait contraindre Darlene Couture à témoigner contre son époux, il a donc mis en preuve ses déclarations faites à la police. Couture a été reconnu coupable des deux accusations de meurtre au deuxième degré, mais ce verdict a ensuite été renversé par la Cour d'appel.

Dans une décision partagée à cinq contre quatre, la Cour suprême ordonne la tenue d'un nouveau procès pour Couture. L'admission en preuve des déclarations de Mme Couture «modifierait radicalement le rôle du conjoint dans les procès criminels». Or c'est au législateur que revient la responsabilité de changer les règles sur l'habilité du conjoint à témoigner, estime la Cour suprême.

La Loi sur la preuve encadre les circonstances dans lesquelles un conjoint peut témoigner contre un autre. Elle prévoit aussi que «nul ne peut être contraint de divulguer une communication que son conjoint lui a faite durant leur mariage». Ces règles ont pour but de favoriser les confidences entre époux et de protéger «l'harmonie conjugale», en plus d'empêcher «l'indignité» d'avoir à forcer le conjoint d'un accusé à participer aux poursuites.

Le Devoir

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ, LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LES ACTUALITÉS

Pas certain que le français sera au cœur du sommet de la Francophonie à Québec

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Rien n'assure que la langue française soit au cœur du thème du douzième sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Québec du 17 au 19 octobre 2008. C'est ce qu'a révélé au *Devoir* hier la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, quelques jours avant l'arrivée au Québec du secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf. Les sommets, qui ont lieu tous les deux ans, sont toujours axés sur un thème central. En 2006, à Bucarest, on avait traité des «technologies de l'information dans l'éducation».

Plusieurs croyaient que pour celui de Québec, qui coïncide avec le 400^e anniversaire de fondation de la capitale nationale, «berceau du fait français en Amérique du Nord», un thème comme «le français au XXI^e siècle» s'imposerait. «Pas nécessairement, pas nécessairement», a toutefois insisté la ministre hier, soulignant que pour l'instant, «il n'y a absolument rien d'arrêté». «Actuellement, on échange, on rencontre, on fait des consultations.»

Solidarité

Mme Gagnon-Tremblay a souligné que M. Diouf n'a d'ailleurs pas encore été consulté. «Il faut aussi que tout le monde se sente à l'aise avec le thème» et que celui-ci ait un lien «avec celui du dernier sommet». Selon nos sources, des pays souhaiteraient opter pour les thèmes de la «solidarité» ou de la «coopération».

La visite de deux jours de M. Diouf, ancien président du Sénégal, aura d'ailleurs pour thème «la solidarité, une des assises de la Francophonie». Lundi à Montréal, il prononcera au Forum économique international des Amériques une allocution intitulée «Mondialisation et solidarité économique».

Mais pour le Parti québécois, il serait inconcevable qu'on évite la question «centrale» de la langue. Le critique péquiste en la matière, Pierre Curzi, craint qu'on s'arrête sur un thème «tar-

te aux pommes» comme la «solidarité». A ses dires, «le vrai sujet qui s'impose, ici au Québec mais aussi partout dans le monde, c'est celui du français, de sa présence, de son rôle, de son avenir comme lieu de rassemblement, le français comme pilier de ce qu'on appelle la diversité». Ancien président de l'Union des artistes, M. Curzi a milité pour l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Il annonce qu'il tentera, la semaine prochaine, de «faire comprendre» au gouvernement qu'il doit militer pour que «la langue française dans la mondialisation et la diversité» soit le thème du sommet à Québec en 2008.

Financement

Un des sujets abordés lors de la visite de M. Diouf sera le financement de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Le Canada fournit environ 20 % du budget de l'OIF. La portion de la France s'élève à quelque 70 %. Plusieurs croient que le Canada, «plein de fric», comme l'a récemment dit l'ancienne ministre péquiste Louise Beaudoin, devrait donner davantage à l'OIF.

Québec, Ottawa et le Nouveau-Brunswick ont dévoilé hier à Québec le protocole d'entente signé le 29 mai et qui les lie dans la préparation du sommet. Québec et le fédéral y consacreront 16 millions chacun. Quant au Nouveau-Brunswick, il investira 750 000 \$. Ottawa se chargera de la sécurité, dont le coût est évalué à 30 millions.

Tenu à Québec en 1987, le deuxième sommet de la Francophonie avait coûté 11 millions (en dollars de l'époque). 40 chefs d'Etat y avaient participé. En 2008, on attend 68 délégations et environ 5000 personnes. Hier, la ministre fédérale responsable de la Francophonie, Josée Verner, a argué que de tels événements ont des retombées économiques considérables. Celles du sommet de Moncton, en 1999, ont été évaluées à 78 millions.

Le Devoir



Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a une fois encore essuyé le tir groupé des forces de l'opposition, qui lui reprochent le chaos actuel dans les urgences des hôpitaux.

SANTÉ

Désespoir dans les urgences

Un autre chef d'urgence démissionne

ROBERT DUTRISAC

Québec — Après la démission des chefs des urgences des hôpitaux Pierre-Boucher et Charles-LeMoine en Montérégie, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a eu à répondre hier de la démission d'un troisième chef d'une urgence, celle de l'hôpital de Granby.

Le chef de l'urgence de l'hôpital de Granby, le Dr Philippe Gariépy, quittera ses fonctions à la fin de juin, et on ne lui a pas encore trouvé de successeur, a rapporté *La Voix de l'Est* dans son édition d'hier. Cette démission s'ajoute à celles du Dr Bruno Baril, à Charles-LeMoine, et du Dr Claude Rivard, à Pierre-Boucher.

Hier, comme ce fut le cas jeudi, Philippe Couillard a été la cible de tirs groupés de la part des deux partis d'opposition lors de la période de questions à l'Assemblée nationale au sujet non seulement des graves difficultés qu'éprouvent bon nombre de salles d'urgence au Québec mais aussi de l'éclosion de C. difficile qui a fait 18 morts depuis trois mois à l'hô-

pital Saint-François-d'Assise, à Québec.

Pour la deuxième journée consécutive, le premier ministre Jean Charest s'est porté à la défense de son ministre. M. Charest a accusé le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, de chercher «à créer une crise alors qu'il y a des difficultés». Le problème le plus urgent du réseau de la santé, c'est le manque de ressources humaines, a réitéré le premier ministre.

De son côté, Mario Dumont a cité le Dr Alain Vadeboncoeur, président de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec, qui a prédit que d'autres chefs d'urgence démissionneront sous peu, notamment à Montréal. Selon le Dr Vadeboncoeur, après quelques années d'améliorations, les difficultés actuelles en démontrent plusieurs. Or on se retrouve «avec un ministre qui est de plus en plus erratique dans ses réactions face à la crise, [qui rejette] le blâme, jette de l'huile sur le feu», a dénoncé le chef de l'opposition officielle.

Philippe Couillard a reconnu les difficultés qui affectent les urgences, mais il a tenu à souligner

les progrès accomplis. «C'est qu'il y a eu trois ou quatre ans d'améliorations successives — on pourrait ajouter: après dix ans de détérioration ininterrompue — et que, cette année, ça a été très difficile. On comprend que les gens sont fatigués.» Le ministre a signalé qu'une «kyrielle d'actions» avaient été entreprises pour remédier à la situation.

Quant aux problèmes qu'éprouve l'urgence de l'hôpital de Granby, M. Couillard a fourni une courte explication. «C'est un problème très simple: l'urgence est trop petite.» Aussi, le gouvernement a annoncé l'agrandissement de cette urgence, a-t-il indiqué.

À l'Assemblée nationale, Philippe Couillard n'était pas au bout de ses peines. Le cinglant porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Eric Caire, a soutenu que le ministre avait atteint «un sommet dans le jovialisme», ajoutant que sa «crédibilité est nulle». C'est au sujet de l'éclosion de C. difficile à l'hôpital Saint-François-d'Assise que M. Caire a attaqué le ministre, se demandant pourquoi il était possible d'endiguer l'éclosion de l'infection mais pourquoi il

était impossible de la prévenir.

Puis, le député péquiste de Marie-Victorin, Bernard Drainville, est revenu à la charge à propos de la situation des urgences en suggérant au ministre de réunir les chefs d'urgence le plus rapidement possible afin d'entendre les solutions qu'ils pourraient proposer. M. Couillard a répondu qu'il avait rencontré des chefs d'urgence. Il s'est dit prêt, notamment, à nommer un médecin gestionnaire de séjours à Montréal. «Amenez-nous des projets spécifiques. On va les financer, on va être avec vous», a dit M. Couillard, qui a dit attendre que les chefs d'urgence lui reviennent.

En outre, M. Couillard a dû répondre à une question du député adéquiste de Blainville, Pierre Gingras, au sujet de la situation difficile des urgences dans la région de l'Outaouais et des moyens de pression que les infirmières ont commencé à prendre. Enfin, son collègue de Prévost, Martin Camirand, a relancé le ministre sur l'absence d'un centre de radiothérapie à Saint-Jérôme.

Le Devoir

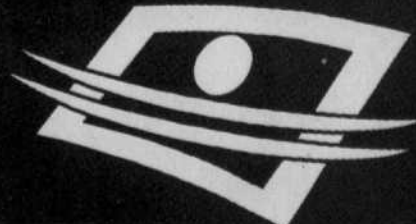
Télé-Québec, une vitrine de choix pour le long métrage documentaire.



DOCSPLUS Dimanche 20 h 30

Cet été, venez découvrir des œuvres bouleversantes de vérité, entre autres, *Barbiers: une histoire d'hommes*, *L'âge de passion*, *Nestor et les oubliés* et *Les vrais perdants*.

Ce soir: Chez Schwartz, portrait de cette institution du smoked meat.



telequebec.tv

LES ACTUALITÉS

GES: Montréal souhaite que les pétrolières fassent un effort de plus

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Montréal veut discuter avec les deux raffineurs de l'Est pour examiner avec eux les avenues possibles qui permettraient ou bien de réduire davantage leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), ou bien d'optimiser encore plus la récupération d'énergie afin d'améliorer un bilan énergétique qu'on dit sur la bonne voie.

C'est ce qu'a expliqué hier au Devoir le porte-parole du comité exécutif de la Ville, Alan DeSousa. Celui-ci a précisé qu'un comité réunissant les raffineurs et d'autres grands émetteurs comme Gaz Métropolitain a été créé et a même commencé à se réunir. Ce comité très spécialisé sera présidé par Jean Simard, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales chez Gaz Métro.

Du côté des raffineurs, qui avaient pris connaissance du bilan des GES de la collectivité montréalaise dans lequel ils figurent en tête du palmarès des émetteurs ponctuels avec 20 % des émissions totales, les réactions ont été di-

verses. Chez Pétro-Canada, a expliqué le porte-parole Andrew Pelletier, les employés étaient très mécontents de la «mauvaise image» que les médias leur donnent dans cette affaire.

«Présenté ainsi, sans perspective des réalisations antérieures, a expliqué Andrew Pelletier, ça donne l'impression qu'on ne fait rien, alors qu'on respecte toutes les normes gouvernementales et qu'on en fait encore davantage.» Le porte-parole a donné comme exemple le fait que Pétro-Canada va acheter toute la production de l'usine d'éthanol de Varennes, qui doit ouvrir officiellement ses portes la semaine prochaine. L'utilisation de cet éthanol en lieu et place d'additifs importés, a-t-il dit, va permettre de diminuer les émissions globales de la raffinerie même si on va y ajouter un procédé de cokéfaction. Ce procédé va permettre à la pétrolière d'accroître de 15 % sa production de pétrole à partir de ses résidus actuels.

Du côté de Shell Canada, la porte-parole Annie Bissonnette a soutenu qu'il est injuste de comptabiliser les émissions de GES des raffi-

neries dans le bilan d'une seule ville, fût-elle de la taille de Montréal, parce que leur production est destinée à toute la province. À l'échelle provinciale, les trois raffineries du Québec comptent pour 3 % des émissions globales, soit environ 1 % chacune, a indiqué Mme Bissonnette. La part des pétrolières serait moins lourde, a-t-elle ajouté, si Montréal comptait un plus grand nombre d'industries lourdes. Du côté de Shell, on travaille à mettre au point un procédé de production d'éthanol «à partir de déchets plutôt que d'aliments».

Shell Canada, a ajouté sa porte-parole, va atteindre au début de 2008 l'objectif canadien de Kyoto: ses émissions de GES, liées à la production et à l'exploration, seront ramenées à 6 % sous la barre de 1990, soit l'objectif que le gouvernement Harper se dit incapable d'atteindre. Il faut préciser ici que cette comptabilité des émissions de Shell ne tient pas compte de ses activités de raffinage des sables bitumineux de l'Alberta, qui génère des émissions six fois plus intenses.

Au Conseil régional de l'environnement de Montréal, on estime que les deux pétrolières de l'île ont un lourd fardeau de preuve sur les épaules et qu'il leur appartient de démontrer qu'elles ont fait le plein des possibilités de la technologie, d'autant plus que d'autres projets pétroliers se pointent dans l'Est. Le CRE entend prendre contact avec les raffineurs pour dresser avec elles ce bilan, y compris le potentiel d'améliorations possibles. Le CRE, comme le porte-parole de Pétro-Canada, a cependant souligné que ce sont les consommateurs de pétrole et les habitudes de vie de la population qui sont les premiers responsables de la consommation d'hydrocarbures, comme le démontre l'énormité des émissions du secteur des transports, responsable de la moitié des émissions de la collectivité.

Ce contexte, a expliqué le porte-parole du CRE, André Porlier, impose à Québec de mettre fin au projet d'autoroute 25, qui ne peut que stimuler à la hausse les émissions de GES de la métropole.

Le Devoir

Régime de retraite des employés de la GRC

Zaccardelli est sévèrement critiqué

Ottawa — Un enquêteur indépendant mandaté par Ottawa pour examiner la gestion du régime de retraite des employés de la GRC critique sévèrement Giuliano Zaccardelli, l'ex-commissaire de la police fédérale.

Dans son rapport déposé hier à Ottawa, David Brown, ancien directeur de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, ne va pas jusqu'à recommander la tenue d'une enquête publique sur cette affaire.

Mais il propose la mise sur pied d'un comité formé de policiers, de fonctionnaires et d'experts du secteur privé, afin d'examiner les méthodes de gestion à la Gendarmerie royale du Canada et de proposer des façons d'améliorer un système «qui ne tourne vraiment pas rond».

Selon M. Brown, le caractère d'autocrate du commissaire Zaccardelli a aggravé des problèmes déjà existants dans la gestion du régime de retraite du corps policier, dont l'actif atteint 12 milliards de dollars.

«Le commissaire Zaccardelli s'est comporté d'une façon qui montrait peu de considération ou de respect apparent pour ceux avec qui il transigeait», a indiqué M. Brown lorsque son rapport remis au ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a été rendu public.

«Il a permis l'existence d'une culture — et sa croissance — dans le cadre de laquelle le fait de déplaire au commissaire était un empêchement à tout avancement de carrière.»

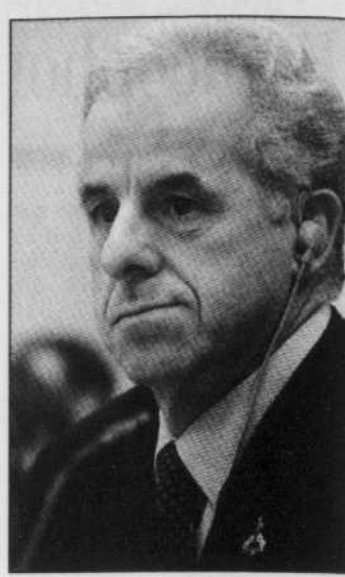
L'enquêteur spécial conclut aussi que des dénonciateurs de grade inférieur ont été victimes de représailles.

M. Brown recommande que la Police provinciale de l'Ontario revienne à l'enquête criminelle menée par la police d'Ottawa, une enquête abandonnée, selon certains, avant même qu'on n'ait accumulé assez de preuves pour pouvoir porter des accusations.

L'enquêteur spécial estime enfin que, à cause de toute cette affaire, le lien de confiance s'est rompu entre les policiers et leurs supérieurs.

La controverse autour du régime de retraite mijote depuis 2003 et a déjà fait l'objet d'une enquête criminelle, d'une vérification interne, d'un rapport de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, et d'audiences devant le comité des comptes publics de la Chambre des communes.

L'affaire a commencé avec des allégations de mauvaise gestion du régime de retraite de la GRC et de fraude d'assurance. Les accu-



Giuliano Zaccardelli

sations faisaient état de népotisme, de réclamations de comptes de dépenses douteuses et de contrats impropres attribués à des consultants qui travaillaient peu ou pas.

L'intérêt s'est depuis tourné vers des accusations contre les officiers principaux, qui ont semblé faire fi des problèmes, caché certaines malversations, contourné les mesures disciplinaires et judiciaires prises contre les auteurs d'infractions et engagé des représailles contre les dénonciateurs de grade inférieur.

M. Zaccardelli, qui a été forcé de quitter son poste de commissaire l'an dernier dans le cadre de l'affaire Maher Arar — qui n'a aucun lien avec celle-ci — a nié avoir mal agi.

La sous-commissaire Barbara George, qui nie avec insistance qu'elle ait à se reprocher quoi que ce soit, a été suspendue à la suite d'allégations selon lesquelles elle aurait approuvé des transactions financières douteuses et fait dérailler un enquête à ce sujet.

Les choses sont compliquées par le fait que le poste de commissaire est vacant depuis le départ de M. Zaccardelli, en décembre dernier. La sous-commissaire Bev Bussan a hérité de ses tâches sur une base intérimaire, mais elle a indiqué qu'elle ne voulait pas du poste de façon permanente.

Un comité de recherche gouvernemental a été chargé de trouver un nouveau commissaire. Le premier ministre Stephen Harper, qui détient l'ultime responsabilité de nommer le commissaire, devrait bientôt annoncer son choix.

Presse canadienne

L'Europe réduit un peu plus ses émissions de GES

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

L'Europe des 15 (UE-15) a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 0,8 % en 2005, selon un rapport publié hier par l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

Avec cette réduction additionnelle de près de 1 % en un an, l'UE-15 a ramené ses émissions à 2 % sous le niveau de 1990. À Kyoto, les Quinze se sont engagés à atteindre une réduction de 8 % sous le niveau de 1990, un objectif qui entre en vigueur pour les cinq prochaines années à compter du 1^{er} janvier prochain.

Par contre, l'Europe des 27 (UE-27) dépasse son objectif car ses émissions se situent à 11 % sous la barre de 1990. Durant la même période, l'économie européenne des 27 a crû de 1,8 %.

Quatre pays ont dépassé la moyenne de réductions entre 2004 et 2005. Il s'agit de l'Allemagne (2,3 %), de la Finlande (14,6 %), des Pays-Bas (2,9 %) et de la Roumanie (4 %). D'autres pays, comme la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la France, le Luxembourg, la Slovaquie, la Suède et le Royaume-Uni, ont aussi réduit leurs émissions mais dans des proportions moindres.

Pour l'essentiel, ces réductions

ont été obtenues grâce à une baisse des rejets de CO₂ par les centrales thermiques, aux efforts des ménages et aux progrès accomplis du côté des transports routiers, principalement en Allemagne dans ce dernier cas.

C'est l'Espagne qui a par contre enregistré la plus forte hausse, soit 3,6 %, parce que ce pays a dû augmenter rapidement sa capacité de production thermique de 17 % pour compenser une réduction marquée de sa production hydroélectrique de 33 %, en raison de l'assèchement de ses grands fleuves. L'Espagne est par contre un des pays d'Europe qui connaît un des plus forts

taux de développement de l'éolien.

Pour le commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas, ces résultats ne doivent pas éluder la nécessité pour les États membres de «redoubler d'efforts» afin d'atteindre collectivement les objectifs de Kyoto.

«Il n'y a, a-t-il déclaré, aucune raison d'attendre plus longtemps pour prendre des mesures ambitieuses afin d'obtenir des changements structurels qui s'imposent dans nos modes de production et de consommation d'énergie», puisque tous les pays d'Europe se sont liés à des objectifs à long terme.

Le Devoir

L'ÉCOLE d'ÉTÉ

DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

22 AU 25 AOÛT 2007

A MONTRÉAL

4^e édition Une école de citoyenneté aux airs de festival

Cinq façons de s'engager

À go, on change le monde!

- La Grande Déclaration
- Jeunes, science et démocratie
- Explorations médias
- Performances artistiques

FORFAIT JEUNE (15-35 ANS)
FORFAIT GRAND PUBLIC

VENEZ ÉCHANGER ET DÉBATTRE AVEC PLUS DE 100 PERSONNALITÉS

MARIO DUMONT Chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale STEPHEN LEWIS Ex-rapporteur spécial des Nations Unies pour le VIH/Sida PATRICK LAGACÉ Journaliste au quotidien La Presse, co-animateur de l'émission Les Francs tireurs HERVÉ KEMPF Auteur de Comment les riches détruisent la planète MIREN AZKARATE Ministre de la Culture et porte-parole du gouvernement basque ROMÉO SAGANASH Avocat et conseiller spécial auprès du Grand Conseil des Cris BIZ Membre du groupe Loco Locass	PAULINE MAROIS Candidate à la chefferie du Parti Québécois RAYMOND CHRÉTIEN Ex-ambassadeur du Canada à Washington et Paris VINCENT MARISSAL Journaliste au quotidien La Presse CHICO WHITAKER Co-fondateur du Forum Social Mondial FÉLIX MARTI Président honoraire du Centre UNESCO de Catalogne NORMA KOZHAYA Économiste à l'Institut économique de Montréal IVY Poète de Slam	MICHELLE COURCHESNE Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille THOMAS MULCAIR Ex-ministre de l'Environnement du Québec et lieutenant du NPD au Québec ALEXANDRA SZACKA Journaliste à Radio-Canada FRÉDÉRIC SANCHEZ Conseiller aux opérations de Médecins Sans Frontières GEORGE REID Ex-officier-président de l'Assemblée législative d'Écosse ANKE GREEN Spécialiste adjointe des questions sociales Programme de la Jeunesse des Nations Unies GUY NANTÉL Humoriste	GÉRARD BOUCHARD Coprésident de la Commission sur les pratiques d'accommodements CHARLES TAYLOR Coprésident de la Commission sur les pratiques d'accommodements FRANÇOIS BUGINGO Journaliste à Télé-Québec JEAN-CLAUDE ST-ONGE Auteur de L'ours de la pilule - Les dessous de l'industrie pharmaceutique MARIE ARENA Ministre-présidente de la Communauté française de Belgique PHILIPPE FEHMITU Animateur, producteur et réalisateur
--	---	---	---

> Plusieurs autres personnalités prestigieuses et activités passionnantes!

UN FORUM UNIQUE AU MONDE, UN HAPPENING CITOYEN POUR LES JEUNES

INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER, LES PLACES SONT LIMITÉES! www.inm.qc.ca ou au 1 877 934-5999

Changements climatiques > Accommodements raisonnables
Petites nations dans le monde > Gouvernements minoritaires
Politique étrangère du Canada > Autonomie autochtone
Performance de la société québécoise
Entrepreneuriat social

Cabarets festifs > Slam poésie
Speed dating citoyen > Jeux de rôles
Prise de parole dans le noir > 5 à 7
Quiz socio-politique > Théâtre-forums
Soirée avec DJs > Ciné-débats
Atelier de caricatures

L'édition 2007 de l'école d'été est la conférence préparatoire du Congrès Mondial des Jeunes

L'école d'été vise la certification carboneutre obtenue à l'école d'été 2006

L'édition 2008 de l'école d'été est un événement officiel des Fêtes du 400^e anniversaire du Québec

Partenaires: Desjardins, Oxfam Québec, CLUB 24, Fondation RONA, Canada, LE DEVOIR, UQAM, L'Office jeunesse, ONE, PRENDRE TA PLACE

STORES SUR MESURE

BOIS ou PVC.
TEINTES ET COULEURS
À VOTRE CHOIX.

50% DE RABAIS OU

INSTALLATION GRATUITE

RIDEAUX, DRAPERIES, DOUILLETES,
TRINGLES, STORES, TOILES, PERSIENNES,

TAPIS DÉCORATIFS,

AZTEC, SISAL, BERBER, ORIENTAL, MODERN,
CÉRAMIQUE, PRÉLART SANS CIRAGE
BOIS-FRANC OU FLOTTANT

SERVICE DE DÉCORATION GRATUIT* SERVICE À DOMICILE

Boutique de décoration
Claude Bouchard
2362 Beaubien Est, Mtl.
514-231-8677
* avec tout achat de 100\$ et +

DÉCORATION INTÉRIEURE

LES ACTUALITÉS

Accommodements raisonnables

Les Québécois ne sont pas différents des autres Canadiens

FRÉDÉRIQUE DOYON

Près du tiers des Québécois considèrent qu'il est très important de s'accommoder raisonnablement avec les communautés ethnoculturelles, à l'instar des autres Canadiens. Avec ce sondage rendu public hier, l'Association d'études canadiennes (AEC) veut clarifier certaines contradictions dans le débat récent, qui semblait élever les Québécois contre les accommodements raisonnables. Le directeur de l'AEC en a profité pour jeter un pavé dans la mare de la Commission Taylor-Bouchard.

A quelques points de pourcentage près, les Québécois (28 %) et les autres Canadiens (33 %) reconnaissent la grande importance de la question des accommodements raisonnables, selon ce sondage mené en avril auprès de 1500 citoyens, qui comporte une marge d'erreur de $\pm 2,6$ %, 19 fois sur 20. «Cela est beaucoup plus nuancé que cette observation récente qu'il y a un sentiment anti-accommodement dans la société québécoise», estime Jack Jedwab, directeur général de l'AEC, qui évoque entre autres le sondage Léger-Marketing sur le racisme et la tolérance des Québécois qui a été effectué au début de l'année.

L'étude montre aussi que ceux qui se préoccupent des questions d'accommodements raisonnables sont les mêmes qui ont à cœur le respect des droits individuels, l'égalité entre les sexes et la séparation de l'Église et de l'État. Accepter de s'accommoder raisonnablement avec les communautés culturelles ne menace donc pas l'égalité entre hommes et femmes, contrairement à ce qui ressortait des débats récents, insiste M. Jedwab.

Le directeur de l'AEC a profité du dévoilement de l'étude

pour critiquer certaines pistes de recherche de la Commission de consultation sur les pratiques reliées aux différences culturelles (CCPRDC), dirigée par MM. Charles Taylor et Gérard Bouchard.

Malgré la crédibilité des deux coprésidents, l'énoncé de certains thèmes à explorer par la CCPRDC au cours de l'année lui fait craindre un débat centré sur «le nationalisme ethnique», dit-il.

Selon un document de travail qui circule parmi les chercheurs liés à la Commission, que le directeur a transmis au *Devoir*, MM. Taylor et Bouchard réaliseront un «sondage sur l'existence de valeurs communes parmi les néo-Québécois, les membres des communautés culturelles et les francophones d'ascendance», puis ils feront le point sur l'intégration «entre les francophones d'ascendance, d'une part, et les néo-Québécois ainsi que les membres des communautés culturelles, d'autre part».

Bien que la liste soit «hypothétique et provisoire», selon le document, et que la suite des énoncés renvoie à la «population québécoise», M. Jedwab s'inquiète de voir le débat restreint à des enjeux nationalistes et glisser vers l'approche française des rapports interculturels.

«Si on veut explorer les valeurs communes de la société, toute la société doit être incluse, ça devrait être un débat entre Québécois et Québécoises indépendamment de leurs origines, croit-il. On mélange valeurs et ethnicité, on prétend qu'il y a un système de valeurs communes chez les francophones de souche et on veut les comparer avec les valeurs des autres communautés culturelles; je trouve que ça renforce les stéréotypes.»

Le Devoir

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

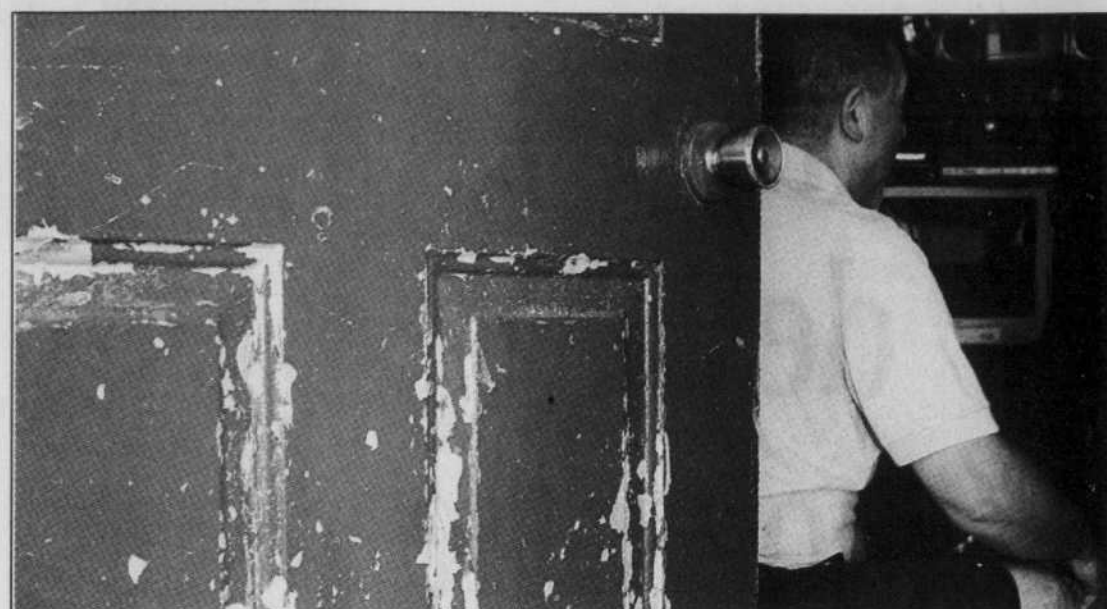
Des logements infestés de rats, aux odeurs de merde et aux murs à forte contamination fongique, Montréal n'en veut plus. Et les propriétaires qui refusent de se plier aux ordres de rénovation vont devoir payer.

Après la propreté des rues, l'administration Tremblay s'attaque donc à l'insalubrité des logements. Elle a annoncé hier matin l'adoption d'un plan d'action coercitif qui vise les propriétaires délinquants. Trois millions de dollars seront dégagés pour régler, d'ici trois ans, les cas les plus problématiques: quelque 2000 logements — notamment ceux des Places de l'Acadie et Henri-Bourassa, répartis dans 70 bâtiments. À terme, l'opération touchera 10 000 logements.

Le plan vient durcir ce que prévoit le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements, adopté en 2003. «Le gros défaut de ce plan, c'est que les arrondissements étaient laissés à eux-mêmes», estime André Trépanier, du Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RECLALQ). Là, ceux qui ont besoin d'aide en recevront et le code sera appliqué uniformément partout, ce qui n'était pas le cas. C'est une très bonne nouvelle.

Selon ce qu'a indiqué hier Cosmo Maciocia, responsable de l'habitation au comité exécutif, huit employés de la Ville seront maintenant affectés à temps plein au dossier de l'insalubrité, de concert avec les inspecteurs des arrondissements. Ces employés travailleront surtout à pousser les dossiers pour que les plaintes mènent réellement à des travaux de rénovation.

«Il faut pallier les manquements des propriétaires qui refusent obstinément d'exécuter les travaux requis malgré les constats



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans certains cas extrêmes, la Ville pourrait entreprendre elle-même les travaux de rénovation — aux frais du propriétaire —, si celui-ci refuse de se plier aux constats d'infraction et au jugement de la Cour municipale.

d'infraction», dit M. Maciocia.

Dans certains «cas extrêmes», la Ville pourrait entreprendre elle-même les travaux de rénovation — aux frais du propriétaire — si celui-ci refuse de se plier aux constats d'infraction et au jugement de la Cour municipale. La Ville prendrait alors une hypothèque légale qui lui garantirait de recouvrer son argent même si l'immeuble était vendu.

Mais cette solution est vraiment un «derniers recours», précise M. Maciocia. «Nous allons tout faire pour que les propriétaires réagissent avant. Notre équipe va les pousser systématiquement. Il n'y aura plus de laissez-passer.» On mise sur l'incitation économique pour convaincre les propriétaires d'agir: si la Ville fait les travaux, le propriétaire devra payer ceux-ci en plus de toutes les

amendes qu'il aura accumulées auparavant. Tandis que, s'il se plie au jugement de la Cour et entame les travaux de son plein gré, une partie des amendes pourrait être annulée. En gros: rénover coûtera moins cher que de se croiser les bras.

Cette perspective semble d'ailleurs avoir convaincu le propriétaire des logements infects de Place Henri-Bourassa, un classique d'insalubrité à Montréal. Selon la Ville, le propriétaire aurait récemment reconnu sa culpabilité à 28 constats d'infraction. L'investissement qu'il fera en rénovation pourrait donc diminuer d'un bon montant la valeur des amendes qu'il a accumulées au fil des ans.

Globalement satisfait du plan de la Ville, le RECLALQ estime toutefois que certains trous subsistent encore. «Il faudrait savoir

qui va payer pour la relocalisation des locataires déplacés», demande André Trépanier. Le regroupement estime aussi que les infractions devraient être rattachées aux immeubles en cas de vente, pour éviter qu'on reprenne sans cesse le processus à zéro.

Du côté de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), le porte-parole, Hans Brouillette, a salué l'objectif central du plan — qui consiste à forcer les propriétaires fautifs à corriger le tir — mais il a dénoncé le fait que seuls les propriétaires soient visés. «On ne reconnaît pas la responsabilité partagée», dit-il. À cela, la Ville répond que la «très grande majorité des problèmes d'insalubrité viennent des propriétaires, pas l'inverse».

Le Devoir

COLLECTION LOTO-QUÉBEC

« ŒUVRES CHOISIES »

jusqu'au 28 juillet 2007

Galerie d'art L'Union-Vie du Centre culturel de Drummondville
175 rue Ringuet, Drummondville

Du lundi au samedi, de 13h00 à 16h30 - 819-477-5518



Nathalie ELLIOTT

PETIT CODE GRAMMATICAL
Primaire160 pages - 24,50 \$
ISBN 978-2-7608-5292-1

Approuvé par le MÊQ

LIDEC inc.
514-843-5991En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Dépôt du Plein Air

8267 St-Laurent, Métro Jarry • 514 381-4399

TENTES

Plus de 30 modèles en exposition

Tente familiale avec énorme vestibule 10' x 8' x 6'

149 99 \$

CUISINETTE

Rabat de pluie

169 99 \$

Rabais de 10 \$ sur achat de 80 \$ et plus. Un coupon-soleil par client.

SACS DE COUCHE

Plus de 50 modèles -5°C flanelle

29 99 \$

KAYAKS

Choix de 9 couleurs

9'6"

349 99 \$

13'6" « sit on top »

449 99 \$

10'6"

689 99 \$

16' tandem

899 99 \$

16' avec gouvernail

969 99 \$

Tente deux places, 5 lbs. aluminium

99 99 \$

SACS À DOS

Plus de 50 modèles

Asolo 50L

99 99 \$

Matelas autogonflants 2" x 26" x 74"

39 99 \$

3" x 26" x 74"

49 99 \$

Réchaud 2 brûleurs 16 000 BTU

29 99 \$

Canot 16'

599 99 \$

JOURS D'OUVERTURE DES COMMERCES

POUR QUE TOUT LE MONDE SOIT DE LA FÊTE!

À LA SUITE DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES, LE 24 JUIN, JOUR DE LA FÊTE NATIONALE, ET LE 1^{ER} JUILLET, JOUR DE LA FÊTE DU CANADA, LES COMMERCES DE DÉTAIL ET LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX SERONT FERMÉS, MÊME LORSQUE CES JOURS TOMBENT UN DIMANCHE. ILS POURRONT TOUTEFOIS OUVRIR LE LUNDI SUIVANT.

LES QUELQUES COMMERCES BÉNÉFICIAIRE DÉJÀ D'UNE EXEMPTION PARTICULIÈRE, TELS QUE LES RESTAURANTS ET LES STATIONS SERVICES, POURRONT OUVRIR SANS RESTRICTION, ALORS QUE LES COMMERCES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET LES PHARMACIES POURRONT ÊTRE OUVERTS AVEC UN MAXIMUM DE QUATRE EMPLOYÉS.

CÉLÉBRONS TOUS ENSEMBLE!

Québec

WWW.MDEIE.GOUV.QC.CA/COMMERCE
WWW.TRAVAIL.GOUV.QC.CA

DOSSIER

Le dernier rempart de la démocratie

Quand douze têtes valent mieux qu'une

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Douze jurys, des constables spéciaux, des avocats monopolisés pendant des semaines, le juge, le greffier, le huissier: un procès devant jury coûte cher, prend du temps et se révèle bien complexe à gérer pour les procureurs. Mais ceux qui portent la toge au criminel sont unanimes: c'est le meilleur type de procès au monde. La justice par les pairs. Au Québec, on la pratique officiellement depuis la conquête anglaise au XVIII^e siècle. L'institution était déjà vieille à l'époque. Les Grecs, entre autres, avaient développé un

système semblable avant Jésus-Christ. Aux balbutiements de la démocratie, donc. C'est d'ailleurs un peu pour ça qu'on en parle aujourd'hui encore comme du «*dernier rempart de la démocratie*». Un «*cran de sécurité*», dit le criminaliste Jean-Claude Hébert.

Il s'en trouve parfois pour remettre en question l'utilité de l'institution. Trop chère, trop lourde. L'avocat Julius Grey est un de ceux qui n'y voit pas d'avantages. «*Dans la grande majorité des cas, les juges arriveraient à la même conclusion que le jury*, dit-il. *Si c'est évident qu'une personne est coupable ou pas, le juge va le savoir. Aussi, les raisons historiques pour lesquelles on a créé le procès par jury — la division des classes — ne*



Un procès se déroule automatiquement devant un jury lorsqu'une personne est accusée de meurtre, comme c'est le cas du présumé

sont plus valides aujourd'hui. Alors, pourquoi continue-t-on? Qu'est-ce que ça apporte?»

Dans le milieu, les propos de M^r Grey trouvent toutefois peu d'échos. «*C'est de loin la meilleure façon de faire des procès*, croit plutôt le coloré juge Jean-Guy Boilard, vétéran des procès devant jury. *C'est facile de critiquer la déci-*

sion d'un juge. Mais quand la décision vient de 12 citoyens choisis au hasard, ça devient beaucoup plus acceptable pour la société.»

Dans *Fenêtres sur la justice*, publié l'an dernier, Jean-Claude Hébert écrit que «*la diversité des membres d'un jury et de leur expérience de vie fait de cet arbitre communautaire un meilleur juge des*

faits que le magistrat seul.»

En entretien, il ajoute que les jurés «*jouissent d'une image d'absolue indépendance face à l'État. Ils forment un rempart contre les excès de celui-ci et peuvent se permettre d'exprimer leur désaccord par rapport à des lois. C'est un pouvoir extraordinaire.*» Il cite ici le cas du docteur Morgentaler, acquitté en

1974 par un jury en désaccord avec les dispositions de la loi interdisant l'avortement.

La force d'un jury vient de sa diversité, affirme M. Hébert. «*Sur 12 citoyens, vous n'avez pas deux fois le même. Vous avez 12 notions de sens commun et une mémoire collective que vous ne trouverez pas chez un juge seul.*» «*Douze têtes va-*

« Je vous connais, Monsieur le juge... »

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

On s'en doute, à peu près tout le monde estime avoir une bonne raison de ne pas pouvoir servir comme juré quand arrive le jour de la sélection. C'est dérangeant, après tout, et plusieurs perdront de l'argent dans l'aventure. La loi prévoit que certaines personnes sont dispensées d'office. Les fonctionnaires qui participent à l'administration de la justice, les avocats et les juges, les membres des Forces armées, le personnel de l'Assemblée nationale, les ministres du culte, les

handicapés, les personnes âgées, celles qui ont de graves problèmes de santé et ceux qui ont déjà été jurés au cours des cinq dernières années n'ont ainsi rien à craindre.

Il y a aussi une dernière catégorie fourre-tout: «*Tout autre motif jugé valable par la shérif*» ou encore par le juge. Là, on entend des solides. «*Il y en a vraiment beaucoup qui arrivent avec un papier du médecin indiquant qu'ils ont mal au dos*», dit l'avocat Marc Labelle. A New York, le responsable des procès devant jury depuis plusieurs décennies racontait l'an dernier au

New York Times que les demandes d'exemption pour cause d'hémorroïdes étaient parmi les plus fréquemment évoquées.

Les gens invoquent vraiment un peu tout: un voyage planifié (la shérif rappellera alors les candidats dans les mois suivants), des rencontres professionnelles impossibles à annuler, une incapacité à comprendre le français ou l'anglais (alors qu'ils le parlent bien dans les corridors), des travaux à faire dans la maison, un boulot autonome qui ne peut souffrir d'interruption. D'autres évoquent des préjugés qui sont débattus comme une fierté.

Le juge Jean-Guy Boilard, qui a quelques fois sermonné des citoyens en manque de motivation juridique, dit être «*particulière-*

ment choqué devant tous ceux qui s'estiment irremplaçables. Ils sont experts dans tout et sont tellement occupés au quotidien qu'ils n'ont même pas le temps de penser.»

En plus de 25 ans de pratique, Marc Labelle n'a jamais entendu de meilleure demande d'exemption que celle datant du milieu des années 80. Le juge demande à une candidate de s'approcher et d'indiquer pourquoi elle devrait être exemptée. Elle répond qu'elle est danseuse dans un bar. «*Et puis après?*», demande le juge, «*ça n'empêche rien.*»

«*Non*», répond la danseuse. *Sauf que je vous connais très bien, Monsieur le juge...*» Pas besoin de dire qu'elle a pu continuer son boulot le soir même.

Le Devoir

Une loterie contestée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

«*Un procès est trop important pour être laissé dans les mains du jury*», dit le personnage de Gene Hackman dans le film *Runaway Jury*. Sous-entendu: coûte que coûte, il faut s'assurer que les jurés soient du «*bon bord*».

Dans la peau de Rankin Fitch, Hackman incarnait un consultant véreux chargé d'enquêter sur les candidats-jurés d'un procès et de conseiller les avocats de la défense dans leur sélection. Tous les moyens étaient donc bons pour se garantir un jury mal-équilibré. Fiction? En grande partie, oui. Mais, aux États-Unis, la sélection d'un jury se fait quand même de manière nettement plus ouverte qu'au Québec.

Au Sud, les avocats ont généralement le droit de poser des questions aux candidats-jurés. On veut connaître leur profession, leurs antécédents, leurs valeurs. Les avocats sont souvent conseillés par des psychologues spécialisés qui établissent le profil recherché du parfait juré, selon la cause. Née dans la foulée du célèbre procès des Harrisburg Seven — en 1971, des religieux opposés à la guerre avaient été accusés de complot par le gouvernement américain —, cette industrie du *counseling* juridique fait des affaires d'or. Au Québec, par contre, elle n'existe que peu ou prou.

Directeur du département de psychologie de l'Université de Montréal, Michel Sabourin est l'un des rares experts québécois en psychologie légale. «*Disons qu'on est pas mal moins occupé qu'on le serait aux États-Unis*», dit-il. Question de culture? Plutôt de règles.

Car ici, la sélection se fait à grande vitesse. Les avocats ne connaissent que le nom du candidat, qu'ils obtiennent au début de la journée. Ils déterminent visuellement son âge. À moins que le procès ne fasse l'objet d'un battage médiatique qui entraînerait un risque de «*contamination*» des esprits, le juge ne permet habituellement qu'une seule question: la profession du candidat. Pour le reste, les avocats se fient à leur instinct. «*Qui vaut ce que ça vaut*», dit l'avocat Louis Bouthillier.

Comme plusieurs autres, ce dernier trouve difficiles ces règles

strictes. «*Avant [les procès de Mom Boucher et des motards], nous pouvions exercer un choix plus judicieux*», dit-il. Les avocats avaient alors droit à des renseignements tels que l'adresse du candidat, sa profession, l'âge de ses enfants, etc. Pour M. Sabourin, c'était l'occasion de recueillir des informations sur le profil des jurés — autrement qu'en procédant par procès simulé. Les avocats, eux, avaient quelques cartes en main pour faire un véritable choix.

«*On pouvait choisir des gens de tous les milieux, qui, selon nous, ne seraient pas biaisés par rapport à la cause*», explique l'avocat Marc Labelle. Maintenant, c'est impossible de savoir. La sélection s'apparente à une loterie. M^r Labelle estime que les nouvelles règles ne sont «*pas raisonnables*» et pourraient «*entraîner, dans quelques années, la découverte d'erreurs judiciaires, quand on jurera que des jurés n'étaient pas neutres.*»

A son premier procès devant juré, l'avocate Carole Gladu s'est rendu compte que la sélection se faisait uniquement «*au feeling. On n'a aucune idée de qui sont les gens devant nous*», dit-elle. «*On les regarde marcher, on surveille le regard, mais il n'y a rien qui permet vraiment de savoir.*» Ce qui fait dire à Marc Labelle qu'il faudrait peut-être simplement prendre les 12 premiers qui passent. «*Tant qu'à y aller au hasard...*»

Remarque que, même si on établit le profil du parfait juré, rien ne garantit le résultat... sans compter que ça complique la sélection. «*Un grand criminaliste américain avait fourni la prescription permettant de choisir un jury favorable à la défense*, rappelle M. Sabourin. *Il recommandait d'écarter les prohibitionnistes, les presbytériens, les baptistes, les Scandinaves et les riches, et de choisir plutôt les Juifs, les agnostiques, les Irlandais et ceux qui aiment rire.*»

Le juge Jean-Guy Boilard estime pour sa part que la formule actuelle est parfaitement adéquate. «*Les avocats se plaignent d'être incapables de se choisir un jury favorable*, croit le juge. *Mais le jury doit seulement être impartial. Donner plus de renseignements aux avocats ne serait qu'une perte de temps et ça brimerait le droit légitime des jurés à leur intimité.*»

Le Devoir

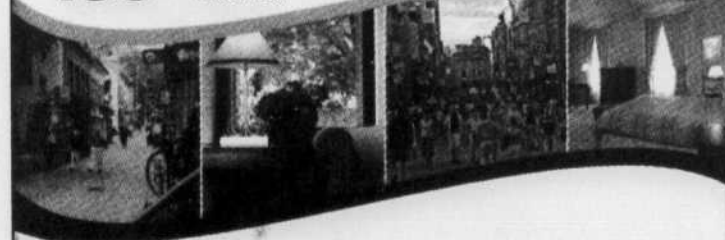
Hôtel Clarendon • Au cœur du Vieux Québec



Au cœur du Vieux Québec, le plus vénérable hôtel de Québec, très bien situé à l'intérieur des fortifications du Vieux-Québec.

Chambre et petit-déjeuner à partir de *

139\$ * Par nuit, en occupation double, taxes en sus.



Au plaisir de vous recevoir !



57, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec (Québec) G1R 3X4

1 888 554-6001

Réservez en ligne
dufour.ca

ROLEX

OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST



EVEREST
Joaillerie • Réparation • Depuis 1950
8910, boulevard Lajeunesse, Montréal (514) 388 5358

DOSSIER



meurtrier en série Robert Pickton, dont le procès se déroule depuis plusieurs semaines en Colombie-Britannique.

lent en effet mieux qu'une», résume Louise Viau, professeure de droit à l'Université de Montréal.

D'autant que la règle de l'unanimité qui prévaut au Québec — ailleurs dans le monde, on vote parfois à la majorité — assure que «tous les cailloux du chemin sont retournés», dit Jean-Claude Hébert. «C'est ce qui impressionne le plus

mes clients, l'idée que les douze sont absolument sûrs de leur décision», raconte l'avocat Marc Labelle, qui compte plus d'une centaine de procès devant jury à son actif.

Le Québec peu friand

Mais, contrairement aux Américains qui en font des spectacles où même les jurés tiennent la ve-

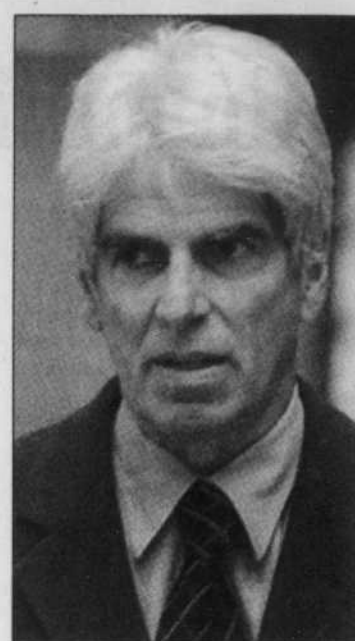
dette en ondes, les Québécois ne sont pas si friands de ce type de procès. L'an dernier, les chiffres du ministère de la Justice indiquent que 101 procès ont été tenus devant jury, sur un total de 57 400 procès criminels. Le ratio est régulier, dit-on.

La quasi-totalité des procès devant jury concernent des affaires

de meurtre. Dans ces cas, le recours aux jurés est automatique, à moins que la défense et la poursuite ne soient d'accord pour aller devant un juge seul. Autrement, dès qu'une peine de prison de cinq ans ou plus peut être appliquée, la défense a le choix entre un procès devant juge ou jury.

Tous les avocats d'expérience

«La nouvelle génération d'avocats est peu enthousiaste à l'idée d'aller se bagarrer devant un jury»

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Jean-Claude Hébert

se rappellent une époque où les procès devant jury étaient plus populaires. Il y a vingt ans, par exemple, 136 procès de ce type avaient été tenus au Québec. «Il y a une désaffection, note Jean-Claude Hébert. La nouvelle génération d'avocats est peu enthousiaste à l'idée d'aller se bagarrer devant un jury. Le fardeau est beaucoup plus lourd et stressant. C'est dur pour les nerfs.»

«C'est peut-être une question de culture et de confiance envers cette institution, indique Louis Bouthillier, procureur de la Couronne. Mais je pense que c'est aussi une question de commodité. C'est long, un procès devant jury, il faut que le client ait les reins solides pour payer et que son avocat ait du temps devant lui.»

Marc Labelle rappelle qu'on a «longtemps dit qu'à un procès de luxe, il y aurait une sentence de luxe, plus sévère. Ce n'est plus vrai, mais ça fait encore peur à certains avocats.» M^e Labelle pense que la «plomberie» du procès devant jury peut aussi en rebuter quelques-uns. «C'est compliqué! Il faut surveiller tout ce qu'on dit, la pression est forte.» Son collègue Bouthillier avoue que «c'est facile de commettre un impair qui fera avorter le procès».

Jeune avocate à l'aide juri-

dique de Longueuil, Carole Gladu vient de terminer son tout premier procès devant jury. Et elle a adoré. «Mais c'est vrai que ça fait peur quand on ne connaît pas toutes les règles, dit-elle. C'est un gros ajustement de ne pas pouvoir parler de droit devant les jurés, par exemple.»

Pour le juge aussi, le travail est différent. «Il nous faut expliquer le droit clairement, simplement, et toujours guider les jurés à travers le procès», indique le juge James Brunton. Jean-Guy Boilard estime que «c'est un peu comme parler à des étudiants. Mais en considérant qu'ils sont des juges comme nous, pour la durée du procès.»

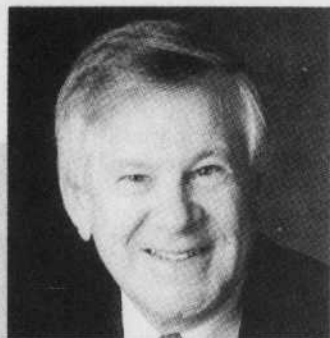
L'élément le plus important à expliquer: la notion de doute raisonnable. Il y a eu tellement de définitions différentes énoncées par les juges au fil des ans que la Cour suprême a dû définir des balises claires pour éviter que des verdicts ne soient renversés en Cour d'appel. «Les juges sont vaniteux, dit M. Boilard, et chacun veut se montrer plus fin que son voisin en ayant sa propre définition. Ça n'a pas toujours été heureux. Alors, on est revenu à la question de base: "Êtes-vous sûrs que l'accusé est coupable?"»

du Devoir

Faculté des arts et des sciences

Félicitations !

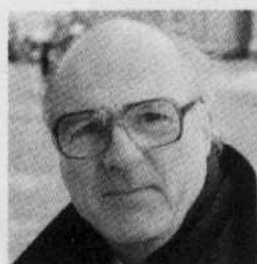
La Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal honore quinze de ses diplômés dont le mérite et le rayonnement exceptionnels témoignent de leur engagement social.

Louis Berlinguet
Chimie, 1947

Pour une éminente contribution au développement de la science au Québec et au Canada

Nathalie Berger
Communication, 1995
Présidente
Idéactif Conseil inc.James Martin Bowman
Études anglaises, 1981
Traducteur et écrivainNormand David
Histoire, 1968

Ornithologue et écrivain
Directeur général de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (1988-2006)

Jacques Dignard
Relations industrielles, 1977
Premier vice-président
Fédération des caisses
Desjardins du QuébecPierre Gauthier
Psychologie, 1980
Psychologue
Société Pierre Boucher inc.René Grenier
Psychoéducation, 1971
Président
Service Conseil René GrenierNoëlle Guilloton
Traduction, 1977
Conseillère en communication
Office de la langue françaiseElsie Lefebvre
Science politique, 2001
La plus jeune femme élue
à l'Assemblée nationale
du QuébecMumpasi Bernard Lututala
Démographie, 1987
Recteur, Université du Kinshasa
République démocratique
du CongoLuc Pinard
Informatique, 1973
Vice-président
Groupe CGI inc.Michel Roy
Philosophie, 1952
Journaliste, diplomate
et professeurMartine Simard Normandin
Physique, 1973
Présidente et chef de la direction
MuAnalysisFrançois Trahan
Sciences économiques, 1994
Stratège en chef
ISI GroupGilles Vincent
Sciences biologiques, 1983
Directeur
Jardin botanique de Montréal

Université 
de Montréal

LE MONDE

CHINE

Un millier d'enfants vendus comme esclaves

Pékin — Un millier d'enfants ont vraisemblablement été vendus comme esclaves pour travailler dans des briqueteries du centre de la Chine, ont rapporté hier des médias chinois, sur fond de scandale grandissant touchant à la négligence des autorités.

Situées dans les provinces du Shanxi et du Henan, ces briqueteries étaient conçues comme des prisons, protégées par des chiens méchants et des petits voyous qui roussaient les enfants dès qu'on le leur demandait, a rapporté la télévision nationale chinoise. L'un d'eux a tué accidentellement un enfant avec une pelle et a enterré son corps dans la nuit.

La télévision a montré ces enfants, pour la plupart des garçons, dormant sur des briques à l'intérieur des ateliers, dont les portes restaient fermées de l'extérieur. Impossible de s'échapper par les fenêtres, toutes équipées de barreaux.

Certains portent des blessures horribles autour de la taille ou sur leurs pieds noircis. Probablement sont-elles dues à des brûlures survenues en fondant des briques. Ils sont loqueteux, amaigris, et la plupart ne prononcent pas un mot.

Yang Aizhi, une mère de 46 ans, est l'une des personnes qui ont alerté l'opinion publique sur le scandale du travail forcé des enfants, écrit l'agence Chine nouvelle.

Son fils âgé de 16 ans a disparu le 8 mars et elle a entendu dire qu'il avait peut-être été enlevé et contraint de travailler dans une fonderie de briques.

Yang s'est rendu dans une centaine de briqueteries du Shanxi et a constaté que «la majeure partie d'entre elles contraignaient des enfants à des travaux pénibles». Certains enfants portaient encore leur tenue d'écolier.

Lorsque ces enfants étaient trop fatigués pour pousser les

charrettes, ils étaient fouettés, raconte-t-elle.

«Nous voulions nous enfuir en courant mais nous ne pouvions pas le faire», a déclaré l'un de ces gamins. «J'ai essayé une fois, et on m'a battu.»

Le doute plane sur certaines autorités locales

Trente-cinq mille policiers ont participé jusqu'à présent à une opération de contrôle des briqueteries du centre de la Chine, et 468 jeunes travailleurs forcés ont pu être délivrés, après vérification de 7500 ateliers de cuisson de briques, précise Chine nouvelle. Cent vingt suspects ont été arrêtés.

«Selon nos évaluations, au moins 1000 mineurs du Henan ont été enlevés et contraints à des travaux harassants dans des briqueteries du Shanxi», a déclaré un journaliste du Henan.

Les plus hauts responsables de l'Etat, dont le président Hu Jintao,

par ailleurs secrétaire général du Parti communiste, et le premier ministre Wen Jiabao, sont intervenus pour demander que tous les enfants victimes d'un tel esclavage soient rapidement délivrés, lit-on dans le site Internet du gouvernement central chinois.

Malgré les vastes coups de filet menés par la police, des critiques de plus en plus vives s'élèvent contre l'indifférence des autorités locales envers les familles de paysans pauvres.

«C'est très choquant. Je ne parviens pas à croire que l'esclavage existe encore aujourd'hui dans certaines parties de la Chine», déclare un internaute dans un forum de discussions particulièrement populaire, appelé Taiba.

Les médias et des sites Internet se sont fait l'écho d'une pétition lancée par les pères de garçons enlevés au Henan. Ils se plaignent de la mauvaise collaboration de la police du Shanxi avec les autorités du

Henan pour retrouver et sauver leurs enfants.

«Nous sommes trop faibles et nos enfants voient leur vie constamment menacée. Nous ne pouvons qu'implorer le gouvernement», déclarent-ils dans cette pétition, selon une copie.

Selon le *Quotidien du peuple*, organe central du PC chinois, l'accord tacite voire la collusion de certains responsables locaux sont responsables de la persistance de l'esclavage d'enfants.

Le *Quotidien de la Jeunesse de Chine* s'interroge lui aussi sur l'honnêteté des autorités locales: «Nous avons des raisons de nous demander comment il se fait que les autorités locales n'ont pensé à s'occuper auprès de ces travailleurs pauvres des campagnes qu'après la campagne de presse sur ce scandale et qu'après que le gouvernement central se fut dit choqué par la situation», écrit ce journal.

Reuters

EN BREF

Éhoud Barak à la Défense

Jérusalem — Le nouveau numéro un du Parti travailliste israélien, Éhoud Barak, a été nommé hier ministre de la Défense par le premier ministre, Éhoud Olmert, a annoncé le bureau du chef du gouvernement. M. Barak, ancien premier ministre et ancien chef d'état-major, est devenu le nouveau numéro un travailliste en remportant à l'arraché les primaires du parti sur son rival Ami Ayalon, un ex-chef du Shin Beth (sécurité intérieure). Au ministère de la Défense, il succédera à Amir Peretz, perdant des primaires travaillistes. — AFP

Un navire-hôpital pour séduire

Wichita — Le navire-hôpital américain *USNS Comfort* est sur le point de commencer une mission humanitaire de quatre mois dans 12 ports d'Amérique latine et des Caraïbes, a indiqué hier la Maison-Blanche. *L'USNS Comfort* devrait prodiguer des soins gratuits à des dizaines de milliers de personnes au cours de son voyage, a-t-elle dit. Ce déploiement s'inscrit dans l'effort du président George W. Bush pour montrer à une Amérique latine traversée par un fort courant anti-américain que les États-Unis se préoccupent d'assistance humanitaire et pas seulement de lutte contre le terrorisme et d'échanges commerciaux. C'est le message que M. Bush avait essayé de délivrer lors de sa tournée effectuée en Amérique latine en mars dernier. — AFP

Un million d'ordinateurs piratés par les mafieux

Washington — Le FBI est en train de localiser plus d'un million d'ordinateurs contrôlés par des organisations criminelles qui les font travailler en réseaux, ont indiqué des responsables du FBI hier. Les autorités ont annoncé cette semaine trois arrestations dans des affaires de piratage d'ordinateurs contrôlés à distance, le plus souvent pour leur faire envoyer des pourriels. Richard Kolko, un agent spécial du FBI, a expliqué que «la vaste majorité» du million d'ordinateurs en question se trouvent aux États-Unis, mais il a ajouté qu'il s'agit d'un «problème mondial» et que les autorités américaines ont travaillé avec des partenaires de 60 pays durant leur enquête. — AFP

Salman Rushdie est fait chevalier

Londres — L'écrivain britannique d'origine indienne Salman Rushdie, qui fut contraint de vivre dans la clandestinité pendant des années en raison d'une fatwa lancée contre lui, va être fait chevalier par la reine Elizabeth II, doit annoncer aujourd'hui le palais de Buckingham. L'auteur des *Versets sataniques* figure sur la liste des personnes distinguées à l'occasion de l'anniversaire de la reine. «Je suis ravi de recevoir ce grand honneur et je suis très reconnaissant que mon travail soit reconnu de cette manière», précise-t-il dans un communiqué. Rushdie est considéré comme un des plus grands romanciers de langue anglaise de la fin du XX^e siècle. Ses 13 livres, notamment *Les Enfants de minuit* (1981), souvent considéré comme sa meilleure œuvre à ce jour, lui ont valu de nombreux prix. La vie de Rushdie a basculé le 14 février 1989 lorsque l'ayatollah Khomeiny a lancé une fatwa le condamnant à mort à la suite de la publication des *Versets sataniques*. — AP

Robert Gates à Bagdad

Bagdad — Le ministre de la Défense des États-Unis, Robert Gates, est arrivé hier soir à Bagdad à l'occasion d'une visite surprise, lors de laquelle il entend demander au gouvernement irakien de faire des progrès dans le processus de réconciliation nationale. En provenance de Bruxelles, il est arrivé en Irak pour une brève visite au cours de laquelle il doit rencontrer le premier ministre irakien, Nouri al-Maliki, et le commandement militaire américain. «Franchement, nous sommes déçus par les progrès réalisés pour l'instant et nous espérons que le dernier attentat commis par al-Qaïda ne perturbera pas davantage le processus politique», a déclaré M. Gates, à bord de l'avion qui le conduisait à Bagdad. Il faisait référence à l'attentat commis mercredi contre le mausolée chiite de Samarra, dans le nord du pays. — AFP

Le bilan s'alourdit à Nahr al-Bared

Nahr al-Bared — Six soldats libanais ont été tués hier dans les combats contre les activistes du Fatah al-Islam qui ont eu lieu autour du camp de réfugiés palestiniens de Nahr al-Bared, dans le nord du Liban, a-t-on appris auprès des services de sécurité.

En début d'après-midi, l'armée a intensifié son pilonnage à l'artillerie des positions du Fatah al-Islam sur la façade maritime du camp, alors que des accrochages aux armes légères étaient en cours entre les deux parties, a d'autre part constaté le correspondant de l'AFP.

Ces décès portent à 134, dont 67 militaires et 50 islamistes du Fatah al-Islam, le nombre des personnes qui ont péri depuis le début des affrontements, le 20 mai. Les autorités libanaises et l'armée exigent la reddition des islamistes.

Par ailleurs, un responsable du mouvement palestinien Hamas au Liban, a insisté auprès des autorités libanaises pour la mise en place d'une zone pour sécuriser les civils qui se trouvent toujours dans le camp. Cette zone doit être prise en charge par les organisations palestiniennes hostiles au Fatah al-Islam, et les combattants islamistes y seront interdits d'accès sauf en cas de reddition.

Le camp a été évacué par la grande majorité des réfugiés palestiniens, pris au piège des combats.

Nahr al-Bared comptait quelque 31 000 réfugiés à la veille des affrontements, selon l'ONU.

L'armée a arrêté plus d'une centaine de personnes soupçonnées d'appartenir au groupe Fatah al-Islam, dont 38 ont été traduites en justice après avoir été interrogées.

Fatah al-Islam, proche d'al-Qaïda, regroupe des centaines de combattants de différentes nationalités arabes, dont des Libanais. Le gouvernement libanais l'accuse d'être manipulé par les services de renseignements syriens.

Agence France-Presse
Reuters

La rupture entre la bande de Gaza et la Cisjordanie semble complète

Les ONG internationales songent à retourner dans ce dernier territoire

Pour de nombreux Palestiniens, la fin des combats entre factions rivales à Gaza, désormais contrôlée par le Hamas, n'est que le prélude à davantage de troubles.

Les mesures d'urgence décrétées à la dernière minute par le président Mahmoud Abbas, pour renforcer le Fatah contre son adversaire islamiste, ne réconfortent que peu les Palestiniens, pour qui le rêve d'un Etat uni s'est évanoui pour de bon.

«Qu'on le veuille ou non, il y a désormais deux entités séparées. Le Hamas a divisé sa patrie», constate Ranya Mustafa, 32 ans, qui travaille pour une ONG.

«Si le président avait réagi plus tôt, nous ne serions pas dans cette situation», ajoute cet habitant de Ramallah, en Cisjordanie.

Les deux régions sont seulement distantes de 45 km mais, après la prise de contrôle effectif du Hamas à Gaza et le maintien des positions du Fatah en Cisjordanie, elles sont désormais séparées par un gouffre politique.

Contrairement à Gaza, d'où Israël s'est retiré en 2005, la Cisjordanie est constellée de soldats et de colons de l'Etat juif, ce que les Palestiniens perçoivent comme un déni supplémentaire de l'autorité de Mahmoud Abbas, dont le pouvoir est pourtant soutenu par les Occidentaux.

«Comment peuvent-ils décréter l'état d'urgence alors que notre terre est encore occupée par Israël? Quel paradoxe», lance Mohamed Sharif, 40 ans, commerçant à Ramallah.

Des organismes humanitaires ont annoncé hier qu'ils se préparent à reprendre leurs activités dans la bande de Gaza, où le calme revient peu à peu après plusieurs jours de combats.

Ils ignorent toutefois l'incidence que la victoire du Hamas aura



Des miliciens du Hamas s'en sont pris hier au portrait du président Mahmoud Abbas au poste frontière de Rafah, entre l'Égypte et la bande de Gaza.

sur leur financement respectif. Les ONG ont estimé que l'arrêt de l'aide financière accordée par la communauté internationale à l'Autorité palestinienne avait entraîné un effondrement des structures sociales et économiques, bien avant les combats entre le Hamas et le Fatah.

Ces affrontements ont provoqué la mort de deux Palestiniens travaillant pour les Nations unies, et les hôpitaux et les centres alimentaires ont été touchés, tandis que l'ensemble des organismes humanitaires cessaient leurs activités.

«Il y a toujours de l'instabilité autour du palais présidentiel, mais on dirait que les choses commencent à revenir à la normale», a déclaré Liz Sime, directrice pour les territoires palestiniens de Care International. «Nous prévoyons de nous remettre au travail demain.»

Selon les travailleurs humanitaires, les hôpitaux manquent des produits de base, mais la nourriture est disponible, même si des pénuries pourraient apparaître si la frontière avec Israël reste fermée.

Kevin Kennedy, coordonna-

teur de l'aide des Nations unies, a déclaré que l'organisation était «extrêmement préoccupée» par la fermeture des principaux points de passage de la frontière et que ceux-ci devaient être rapidement rouverts.

Les travailleurs humanitaires ont déclaré que les premiers contacts avec le Hamas avaient été positifs et semblaient indiquer que le groupe islamiste souhaitait les voir poursuivre leur travail.

Reuters
Agence France-PresseSOLDES
JUSQU'À 60%dolce
uomoPour Elle
277, av. Laurier O.
514-270-6154
Centre de Commerce Mondial
413, St-Jacques O.
514-844-9125Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
383, St-Jacques O.
514-281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
514-277-7558

LE MONDE

Les ingénieurs cherchent l'origine de la panne informatique dans l'espace

Washington — Les ingénieurs russes et américains cherchaient toujours hier l'origine de la panne sans précédent qui a paralysé l'ordinateur central russe de la Station spatiale internationale, tandis que deux astronautes d'*Atlantis* ont entamé une sortie orbitale.

Cet ordinateur contrôle la production d'oxygène, l'élimination du CO₂ dans l'air respiré par les astronautes ainsi que les moteurs de stabilisation orbitale de la Station spatiale internationale (ISS).

Pour compenser la perte de ces moteurs, la NASA a fait appel à ceux de la navette *Atlantis*, amarrée à la Station depuis dimanche. *Atlantis* a suffisamment de carburant pour maintenir l'ISS dans la bonne position pendant plusieurs jours.

«Le Centre de contrôle de l'ISS à Houston n'est pas au courant de la possibilité d'une défaillance irrémédiable de l'ordinateur central russe de l'ISS», a indiqué à l'AFP John Ira Petty, un porte-parole du Centre spatial de Houston. M. Petty était interrogé sur une information de la chaîne de télévision américaine ABC citant une source anonyme de l'Agence spatiale russe qui tient la défaillance pour «irrémédiable».

«Les ordinateurs n'ont pas été en mesure de communiquer normalement», a admis Holly Ridings, directrice de vol de l'ISS. Les ingénieurs russes ont travaillé toute la nuit, mais ils ont pu seulement ouvrir une des trois lignes de communication avec l'ordinateur central du module russe, a-t-elle expliqué.

Deux ordinateurs russes (central et terminal) ont été éteints à 9h57 GMT, alors que l'équipe russe est allée dormir quelques heures, a précisé M. Petty. Ils devaient être relancés dans la journée pour poursuivre les investigations.

Les Russes considèrent que les problèmes de communication sont survenus à cause d'une nouvelle antenne solaire déployée mardi par l'équipage américain.



NASA REUTERS

Une troisième sortie orbitale.

Mais le directeur de l'ISS, Mike Suffredini, a dit à la presse hier que l'origine de ce problème n'était pas liée à l'alimentation électrique de la nouvelle antenne.

Nikolai Sevastianov, président de la société Energuia, chargée de l'exploitation de la partie russe de l'ISS, a aussi dit que la Russie pourrait avancer de deux semaines, au 23 juillet, le lancement d'un vaisseau cargo *Progress* vers l'ISS afin de livrer des pièces de rechange pour les ordinateurs en panne.

Hier, deux astronautes d'*Atlantis*, James Reilly et Danny Olivas, ont par ailleurs entamé la troisième sortie orbitale de la mission, consacrée surtout à la réparation d'une couverture thermique qui s'est décollée sur dix centimètres à l'arrière de l'orbiteur lors du lancement.

Agence France-Presse

Vaste opération contre la délinquance à São Paulo

São Paulo — La police de l'État de São Paulo a interpellé 2532 personnes au cours d'une vaste opération lancée jeudi pour «apporter de la tranquillité à la population et de l'inquiétude aux hors-la-loi», ont annoncé hier les autorités.

L'opération, baptisée «Strike», visait notamment les établissements de jeu illégaux, à un moment où la police de São Paulo fait face à des accusations de corruption.

Le quotidien *Folha de São Paulo* a ainsi écrit hier que «70 % des commissariats de la ville» auraient reçu des pots-de-vin, selon un relevé trouvé en possession d'un avocat, Jamil Chokr, un représentant des établissements de machines à sous qui fait l'objet d'une enquête depuis le mois de mai.

Le secrétaire à la Sécurité civile, Ronaldo Bretas Marzagao, a nié hier que l'opération «Strike» ait servi à détourner l'attention.

«Une opération de cette envergure ne se monte pas en 24 heures, ni même en cinq jours», a-t-il déclaré à la presse.

Le directeur de la police civile de São Paulo, le commissaire Mario Jordao Toledo Leme, a pour sa part précisé que «Strike» a commencé à être planifiée le 25 avril dernier.

«On ne peut pas demander mille mandats d'arrêts d'un jour à l'autre», a-t-il souligné.

Plus de 18 000 policiers mobilisés

L'opération «Strike» a mobilisé 18 000 policiers et a permis d'appréhender 2532 personnes, dont 1500 étaient toujours écrouées hier, de quoi remplir deux pénitenciers, a précisé M. Marzagao.

La police a saisi 2967 machines à sous, 106 kilos de drogues, 180 armes et 1205 voitures, dont 700 volées. Elle a fermé 124 éta-

blissements en contravention, a-t-il ajouté.

«Strike» est la deuxième opération de grande ampleur lancée par la police du Brésil depuis le début de l'année.

Le 24 mars, une action coordonnée au niveau national avait permis l'arrestation de plus de deux mille délinquants, dont 1675 à São Paulo, l'État le plus peuplé du pays avec 40 millions d'habitants.

Le commissaire Leme a admis que l'opération «Strike» visait également à améliorer l'image de la police.

«La population applaudit une mobilisation forte au sein de la police. La population aime ces actions et veut sentir la présence de la police dans les rues. Si la population a confiance, elle dénoncera plus les délinquants», a-t-il souligné.

Agence France-Presse

AS

« Des meubles du passé, du présent et du futur. »

Spirit of France *Artcopi* *Richelieu*

Nous payons les taxes sur tout le mobilier à prix régulier

Des rabais de 20% à 40% sont offerts sur certains articles sélectionnés

AS La Galerie ART SÉLECT 2007
importateur de mobilier exclusif de France

6350, Avenue du Parc, bureau 516
Montréal (Québec) H2V 1H5, CANADA

T 514.273.7088 www.artselect.ca

Ouverture officielle de la Galerie Art Select 2007 du 11 au 29 juin 2007

Jun, mois de la Zéro-Gravité!

Nous payons les taxes sur stock en inventaire

TOUT POUR LE DOS

Heures d'affaires: Lundi-Jeudi 10h-18h
Vendredi 10h-21h
Samedi 10h-18h

514-383-1582 www.toutpourledos.com

DÉMÉNAGEZ AVEC VIDÉOTRON ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER 25 000\$

D'ACHATS CHEZ FUTURE SHOP POUR ÉQUIPER VOTRE MAISON.

Vous déménagez? Appelez-nous dès aujourd'hui pour nous en aviser et vous serez automatiquement inscrit au concours. Si vous n'êtes pas client chez Vidéotron, abonnez-vous rapidement à l'un de nos forfaits et vous serez éligible au concours*.

Premier mois gratuit

Ajoutez un nouveau produit à vos services Vidéotron actuels et obtenez le premier mois de ce service gratuitement. Mieux encore, vous n'aurez aucuns frais de rebranchement à payer (une économie de 49,95\$)**.

videotron.com/demenagement 514 281-1711 1 88-VIDÉOTRON

VIDÉOTRON

Galleries d'Anjou, 7999, boul. des Galeries-d'Anjou, Anjou

Mall Champlain, 2151, boul. Lapinière, Brossard

Galleries de Hull, 320, boul. Saint-Joseph, Gatineau

Carrefour Angrignon, 7077, boul. Newman, Lasalle

Carrefour Laval, 3035, boul. Le Carrefour, Laval

Place Longueuil, 825, rue St-Laurent Ouest, Longueuil

Centre Eaton, 705, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal

Centre Rockland, 2305, chemin Rockland, Montréal

Complexe Desjardins, 150, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal

Place Versailles, 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal

Fairview Pointe-Claire, 6801, route Transcanadienne, Pointe-Claire

Galleries Rivé-Nord, 100, boul. Brien, Repentigny

Place Rosemère, 401, boul. Labelle, Rosemère

Carrefour de l'Estrie, 3050, boul. Portland, Sherbrooke

Promenades St-Bruno, 110 B, des Promenades, St-Bruno

Place Vertu, 3131, boul. de la Côte-Vertu, St-Laurent

803A, boul. Curé-Labelle, Blainville

455, boul. de Mortagne, Boucherville

8200, boul. Taschereau, Brossard

1201, boul. de Périgny, Chambly

180, boul. d'Anjou, Châteauguay

965, boul. d'Auteuil, Duvernay

523, boul. Curé-Labelle, Fabreville

355, boul. Greber, Gatineau

3698, boul. Taschereau, Greenfield Park

10, rue Papineau, Joliette

1950, boul. Curé-Labelle, Lafontaine

840, boul. de l'Ange-Gardien, L'Assomption

150, boul. des Laurentides, Laval

2930, chemin Chambly, Longueuil

1070, Montée Masson, Mascouche

2552, rue Beaubien Est, Montréal

6425, rue Beaubien Est, Montréal

9501, rue Christophe-Colomb, Montréal

8356, boul. Maurice-Duplessis, Montréal

5253, av. du Parc, Montréal

4260, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

6112, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

5632, boul. Henri-Bourassa, Montréal-Nord

12886, rue Sherbrooke Est, Pointe-aux-Trembles

100, boul. Brien, Repentigny

199, boul. Curé-Labelle, Rosemère

66, rue Jacques-Cartier Nord, Sherbrooke

5245, boul. Cousineau, St-Hubert

400, boul. du Séminaire Nord, St-Jean-sur-Richelieu

4245, rue Jean-Talon Est, St-Léonard

2020, boul. René-Gauthier, Vanneux

585, avenue St-Charles, Vaudreuil-Dorion

Le pouvoir infini du câble

VIDÉOTRON

QUEBECOR MEDIA

* Le concours prend fin le 18 juin 2007. Règlements disponibles sur videotron.com/demenagement. ** Cette offre d'une durée limitée s'adresse aux clients résidentiels Vidéotron qui déménagent et qui ajoutent l'un des produits Vidéotron suivants: téléphonie par câble, illico télé numérique (minimum forfait Télémix), câble classique, sans-fil ou Internet Vidéotron. L'offre est conditionnelle à un engagement de 24 mois sur le produit ajouté. Si l'engagement au nouveau produit n'est que de 12 mois, la gratuité sur le premier mois ne s'applique pas, mais aucuns frais de rebranchement ne sont exigibles. Des pénalités s'appliquent en cas de bris d'engagement. L'engagement n'est pas transférable. Frais de déménagement des prises additionnelles en sus. Certaines conditions s'appliquent.

ACTUALITÉS

COUTURE

SUITE DE LA PAGE 1

CharlÉlie, homme-sandwich! On est new-yorkais ou on ne l'est pas.

Sur le palier, le photographe du *Devoir* lui croque la pomme. CharlÉlie cadrait avec les mains, comme si c'était lui qui photographiaient. Avec les lunettes, s'il vous plaît. CharlÉlie est sa propre création, pas question de s'afficher autrement. «C'est comme ça.» Cela dit sans un soupçon d'agressivité. CharlÉlie met dix bonnes minutes à monter l'escalier intérieur qui mène au troisième. Il y a tout un tas d'anciennes photos sur le mur de droite. Des panoramiques, surtout. Des centaines de gens qui posent devant leur usine, leur école, une église, le château Frontenac. CharlÉlie est le premier chanteur à s'y attarder, comme s'il s'agissait d'une exposition permanente. D'ordinaire, les chanteurs constatent qu'il y a beaucoup de photos, mais ils montent vite: ils sont là pour parler d'eux-mêmes, après tout. CharlÉlie, lui, a tout son temps: ce n'est pas pour rien qu'une des chansons de l'album s'intitule *Une certaine lenteur rebelle*. Il signale des singularités dans les rangées d'anonymes. «Tiens, celle-là a baissé la tête, son chapeau la cache, elle a raté son moment.» Il sourit de son chaleureux sourire de CharlÉlie: «Ça, c'est marant», dit-il devant une photo de recrues du Canadian Women's Army Corps, prise le jour du débarquement de Normandie. «Tas vu les jambes? Toutes croisées, moitié dans un sens, moitié dans l'autre.» Il a l'œil, le CharlÉlie. Le regard de l'artiste.

On finit par s'attabler. Parlons riffs de guitare, tiens. *New York* a été enregistré en prise directe dans un studio de Manhattan et mixé dans un squat de Manhattan. Des guitares, une basse, une batterie, de l'harmonica, pas tellement de piano. C'est brut, c'est cru, ça vous assaille. Rock'n'roll attitude à New York? «La chanson dit, le rock exprime. C'est différent. Dans le rock, le grain a de l'importance. Comme en peinture.» Nous y voilà encore. Son point de référence, plus que jamais depuis qu'il a débarqué avec femme et enfants dans la Grande Pomme, est la peinture. CharlÉlie, qu'on le sache une fois pour toutes, est un peintre qui chante, pas le contraire. «C'est la même différence entre le dessin et la peinture. Le dessin, c'est la circonscription des éléments à l'intérieur d'un trait. La définition d'un univers. Dans la peinture, le transport des idées, des émotions, se fait par les masses, les couleurs, les textures.» Et les guitares hachées menu là-dedans? «Ce choix de revenir à des guitares prédominantes [clin d'œil à l'album *Poèmes* rock de 1981] va dans le même sens que ma vie de peintre et de photographe à New York. En France, en Europe, on est souvent dans une culture de mots, on se satisfait de l'idée de quelque chose. A New York, il faut que les choses existent, qu'elles produisent un effet au premier degré, qu'on les ressente.»

CharlÉlie, intarissable une fois lancé, poursuit sa réflexion. Dans ce disque résolument rock — mais ponctué de ralentis sur image où la chanson respire —, CharlÉlie transpose plus qu'efficacement son geste d'artiste en musique. «Je ne dis pas ça négativement, mais la chanson française est surtout faite d'artisans. Cabrel, par exemple, est un artisan typique. Il édulcore un processus et le peaufine au fur et à mesure du temps, ce qu'il fait très bien. Mais être un artiste, c'est pas être un artisan. L'artisan est conscient de ce qu'il fait quand il le fait. L'artiste s'efforce de ne pas être conscient au moment où il agit. L'artiste agit avant de penser, l'artisan pense avant d'agir. L'artisan se cherche lui-même, l'artiste cherche l'autre. Le but de l'artiste, c'est de se surprendre tout le temps, d'aller là où il ne pensait jamais aller. C'est pour ça que c'est si difficile. Emotionnellement. T'es extrême. T'es trop heureux quand t'es heureux, trop malheureux quand t'es malheureux.»

C'est néanmoins la vie qu'il a choisie. À travers *New York*, il exprime clairement cet extrémisme. C'est totalement dur quand la vie est dure (*L'Empire du pire, je suis miné*), totalement beau quand la vie est belle (*Ma Marseillaise, Ton jour de gloire*). Pas de demi-mesures. Pas d'indécision. Pas d'ornières ni d'entraves. «A New York, tu baignes dans une culture de l'affirmation. "The Power Of Yes". J'ai vu ça écrit sur la devanture d'un magasin. On croit que c'est un cliché, mais non. C'est dur, c'est cruel, mais tu peux proposer ce que tu veux, ce que tu es. On l'achète ou pas, c'est tout. En France, on est élevé dans une culture de l'antithèse et du refus. Si c'est un patron, c'est un enculé. Si c'est un politicien, c'est un enfoiré corrompu. En France, en tout cas jusqu'aux dernières élections, toute nouvelle idée était reçue comme risquant de bouleverser un équilibre. La culture américaine est adolescente: on fait des choses et on verra bien. En France, c'est une culture d'adulte qui dit: "Attends, on n'a pas le droit de se tromper, évitons les emmerdes." Une des chansons du nouvel album s'intitule *Emmerdeur*: «J'suis un emmerdeur, un libre-penseur / Je slalome entre les portes qui mènent au bonheur / J'suis un sniper qui sait pas ce qu'il vise / Un franc-tireur en période de crise.»

Et CharlÉlie de raconter en long et en large comment, en France, il était constamment renvoyé à son statut de chanteur, et encore, de chanteur ayant connu son heure de gloire dans les années 80. «J'ai participé à un concours d'aménagement de la Direction régionale des affaires culturelles à Amiens. Ça m'intéressait, l'idée d'aménager un lieu. Un jury m'a sélectionné. À la fin, il ne restait que trois projets. On m'a convoqué. Ils ont ouvert de grands yeux quand ils m'ont vu. "Mais vous êtes le chanteur!" Je leur ai parlé de mes 80 expositions, de ma formation aux Beaux-Arts. Quelqu'un a dit: "Mais vous n'êtes pas d'Amiens!" Bref, on ne pouvait pas m'imaginer aménageant un lieu à Amiens. Je suis rentré chez moi et j'ai dit à ma femme: "OK, on s'en va, je peux plus." Et on est partis. Depuis que je suis installé à New York, mon travail a pris du corps, et moi, j'ai repris de l'autorité sur moi-même.» Il est même parvenu à tourner en France quatre mois durant avec les chansons de son nouvel album new-yorkais. «C'est plus facile quand l'arrives d'ailleurs», ajoute-t-il en riant.

Au moment où la relationniste de GSI Musique vient le chercher, CharlÉlie Couture, mu par un désir soudain, dégaîne son appareil photo numérique. Et il se met à mitrailler les murs les plus remplis d'objets, les piles de vinyles et de DVD. «Ah! Ça, c'est une belle texture!» En descendant l'escalier, il photographie les photos panoramiques examinées plus tôt. Pour un peu, on le croirait à New York.

Collaborateur du Devoir

JURÉS

SUITE DE LA PAGE 1

comment? Il n'y a pas de guide du parfait petit juré. On apprend donc en autodidacte, enfermé avec 11 «collègues» qu'on n'aurait jamais rencontrés autrement. Un petit groupe censé offrir une juste représentation de la société.

Bienvenue dans le monde méconnu des citoyens-jurés, où *Le Devoir* a séjourné cet hiver. Bien involontairement, d'ailleurs. La convocation de la sheriff du palais de justice de Montréal est arrivée par la poste un matin tranquille, au hasard de la liste électorale qui détermine les chanceux (ou malchanceux) appelés. Pour chaque procès devant jury, quelque 150 personnes sont ainsi sommées de se présenter pour la sélection. Ce n'est pas une demande, mais une obligation.

Bien sûr, beaucoup essaient de se faire exempter. Mal de dos, boulot contraignant, préjugé tenace, enfant accaparrant le juge doit faire le tri des bonnes et des mauvaises raisons. Le tamisage terminé, reste les braves, consentants ou pas. On défille donc un à un devant le juge et les avocats, jusqu'à ce que 12 d'entre nous fassent l'affaire des deux parties.

Tout ça se fait de manière aléatoire, d'ailleurs. Ce n'est pas une affaire de compétence. La seule question à laquelle doit répondre le candidat concerne sa profession. Les avocats ne savent rien d'autre de nous. Et ils n'ont que quelques secondes pour évaluer notre attitude physique avant de prendre une décision: on le garde ou pas?

Tout se fait à l'œil. Au pif. Si les deux disent oui, bingo, on vient de se trouver un nouveau job pour les prochaines semaines. Celui de juge des faits. Sinon, on retourne à nos pénates quotidiennes baignées de liberté.

La journée d'un juré

Car c'est bien là le premier désagrément lié au métier de juré. Cette impression d'une liberté contrôlée par l'État. L'obligation d'être au palais de justice tous les matins de semaine à 9 heures. D'y rester jusqu'à 16h30 en compagnie des 11 autres élus, sous la surveillance constante de deux constables spéciaux. De manger avec cette équipe improvisée, dans une cafétéria réservée aux jurés. Et surtout, à la fin, de rester enfermés 24 heures sur 24, tant qu'un verdict n'intervient pas.

«C'est le plus dur, estime une ex-jurée. Côté des étrangers jour après jour, vivre en groupe de façon hermétique. Les constables aident beaucoup, mais c'est irritant d'être constamment surveillé. Il faut déployer des trésors de patience pour passer au travail.»

Une fois réuni au palais, le jury pénètre dans les «corridors secrets» du bâtiment. Un réseau de couloirs sans intérêt autre que le fait qu'il soit interdit au public et aux avocats. Il donne accès aux différentes salles de cour. Chaque jury a aussi sa salle privée, sans fenêtre, réservée pour les nombreuses périodes d'attente et scellée en notre absence.

Vétuste, cette salle. Douze chaises, une grande table, une salle de bain et un tableau vert. Les constables spéciaux affectés à notre «couverture» n'ont même pas de quoi s'asseoir. Une petite table sert pour les cafés, muffins et autres grignolages que la justice offre aux jurés, en plus de leur allocation de 90 \$ par jour (les frais de déplacement et de nourriture sont aussi payés par l'État). L'an dernier, Québec a versé quelque 1,5 million en indemnités aux jurés des 101 procès. Les conditions de rémunération ont été bonifiées après les mégaprocs des motards, il y a cinq ans.

Durant une journée normale de sept heures trente, nous ne siégeons en moyenne que quatre heures, et encore. Les interruptions sont nombreuses, et le jury doit très souvent se retirer pendant que les avocats discutent des points de droit. Tout avance à pas de tortue.

La salle d'attente devient donc un deuxième chez-soi, un coin de lecture et de papotage. Les membres du jury n'ayant pas le droit de se parler du procès avant les délibérations — ceci pour éviter qu'une personnalité plus forte n'impose son opinion aux autres — on discute de tout et de rien. Souvent de rien, en fait: le blabla banal des journées d'hiver, l'émission de télévision de la veille, le concert d'un tel, les potins sur un autre. On brode ainsi les petits fils de l'amitié, obligée et sincère à la fois.

Ces discussions impromptues servent aussi de préparation aux délibérations. On apprend à s'entendre, disons. Ce qui n'est pas toujours facile, à douze. D'ailleurs, la seule unanimité qu'on ait trouvée avant le verdict fut dans l'expression d'un ras-le-bol général à l'égard des carottes et des navets trop cuits et trop salés, servis jour après jour après jour par le traiteur du palais. Du lundi au jeudi, toujours les

mêmes légumes. La surprise du vendredi, c'est qu'on les retrouvait en potage... Sujet anodin, futile, mais dans un huis clos où la tension est forte, chaque pointe d'humour qui rassemble fait du bien.

Délibérer

Durant les audiences du procès, le rôle du juré est simple: s'asseoir — et rester éveillé! —, écouter et prendre des notes. Le piège, c'est de chercher à aller plus vite que les avocats qui débattent leur preuve morceau par morceau, sans faire de lien entre les témoignages.

Inconsciemment, on fait des scénarios. On cherche un mobile. On ausculte les photos et les preuves qu'on nous remet. On recrée la scène de ce crime au couteau: de qui était le sang qui tachait les murs? Pourquoi le témoignage du frère est-il aussi confus s'il n'a rien à se reprocher? Nourrie d'Hollywood, l'imagination se confronte sans cesse aux faits. Mais ce n'est qu'au moment des plaidoyers des avocats — qui racontent deux histoires complètement différentes à partir du même canevas — que les jurés verront mieux ce qui unissait le tout.

Rendu là, le procès achève. Ne reste que les directives du juge, essentielles parce qu'elles offrent un résumé relativement neutre des points importants du procès et balisent ce que nous devons faire et éviter dans les délibérations. Nous sommes là pour juger des faits, nous dit-on. Sans sympathie, peur ou préjugé. On ne peut pas penser que l'accusé est coupable. Il faut la preuve. «Mais on ne peut pas tout prouver non plus», ajoute le juge.

Si précises soient-elles, les directives laisseront néanmoins une grande zone d'ombre: comment discuter, une fois la porte fermée? Forcément, nous ne savions pas. Tout juré est novice en la matière, même celui que ses pairs élisent président et qui est chargé de diriger les délibérations et de prononcer le verdict plus tard. C'est le journaliste qui a hérité de la tâche.

Premier acte des délibérations: faire un tour de table pour connaître le verdict initial de chacun. Les masques tombent enfin. Coupable ou non coupable, la salle se divise. On note les points soulevés par chacun afin de comparer les versions ensuite. On discute, argumente, rouspète, colère et tempère dans cette pièce exigüe, qui accentue la pression que chacun ressent.

On recherche l'unanimité. Chaque voix compte. Ça complique forcément le boulot, mais ça assure aussi un verdict plus fouillé, plus réfléchi. Travail d'équipe, bonifié de l'apport de chacun. Pendant que le juré n° 1 note un détail, la jurée n° 10 énoncera une évidence que les autres n'avaient pas vue. Les lanternes s'éclaircissent ainsi mutuellement.

La première journée ne donne toutefois rien. Les positions sont campées. À 18h, les constables frappent à la porte pour signifier que c'est assez. Un hôtel nous attend au centre-ville, avec un étage réservé et surveillé pour nous. Téléphone et télévision ont été coupés dans les chambres. Le restaurant où nous soupions est vide. Dans la rue, les constables arrêtent les voitures pour que nous traversions. Attention tous azimuts. L'ambiance est un brin surréelle. Surdramatisée.

Nuit de sommeil relatif, passée à réfléchir au crime. Puis déjeuner en groupe le lendemain matin. On demande à lire le journal. Un constable se charge alors de censurer ce qui pourrait nous influencer. En fin de compte, on reçoit un journal concurrent tellement écrémé que *Le Devoir* aurait été plus volumineux! Même la section des sports avait été hachurée, pour enlever un article parlant de bagarre au hockey... Les constables sont prudents.

Les délibérations reprennent ensuite, plus rondement. On travaille dans les coins les détails, assez pour s'entendre tous en milieu d'après-midi. Coupable. Hors de tout doute raisonnable et justifiable. On s'assure que chacun accepte bien la décision. L'article 649 du Code criminel interdit ici d'en dire beaucoup plus: tout membre d'un jury est tenu de ne jamais révéler le contenu des délibérations.

Juge et avocats sont donc rappelés. Les audiences reprennent, la salle se lève pour le retour du jury. L'accusé nous observe d'un regard inquiet. Tout le monde s'assoit. La greffière demande au président du jury de se lever et de prononcer le verdict. À cet instant précis, une seconde suspendue dans l'air, on se sent tout petit. Il n'y a qu'un mot à dire, mais il a du poids. Ce soir-là, l'accusé entamera un séjour d'au moins 10 ans en prison. Et nous redeviendrons, après un mois de «captivité», des citoyens libres. Épuisés, mais heureux.

Le Devoir

■ Autres textes en pages A 8 et A 9

UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

a été mal évalué et le manque de suivi était flagrant, a-t-on expliqué au *Devoir*. «On doit changer les mœurs», a soutenu la même personne.

Nicolas Buono, qui est toujours à l'emploi de l'UQAM mais qui a été relevé de ses fonctions pour un éventuel «reclassement», touche un salaire annuel pouvant atteindre 133 000 \$, selon la classe salariale. À titre de directeur des investissements, c'est lui qui a négocié le contrat liant l'UQAM au promoteur Busac et dont l'université cherche aujourd'hui à revoir les termes. M. Buono relevait directement du recteur. Rien n'indique pour l'instant s'il a agi de son propre chef. Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, l'UQAM cherche maintenant une façon de mettre fin à son lien d'emploi.

Dans le dossier du Complexe des sciences, dont le budget a été défoncé de 100 millions de dollars, la firme KPMG a établi que M. Buono avait choisi la double comptabilité sans prévenir le recteur de l'époque, Roch Denis. Toutefois, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Mauro Malservisi, en quelque sorte grand argentier de l'UQAM, aujourd'hui à la retraite, a confirmé être au courant du fait que le suivi budgétaire présenté au conseil d'administration différait de la réalité.

Au moment du dépôt du rapport de la firme KPMG, il y a trois semaines, l'UQAM ne pensait pas que la méthode avait été appliquée au projet immobilier de l'Îlot Voyageur. Hier, la responsable des relations de presse, Francine Jacques, affirmait que ce n'était pas «acquis».

Le Vérificateur général du Québec a été mandaté pour faire la lumière sur l'ensemble du fiasco financier et immobilier de l'UQAM.

Chantier suspendu

Pendant que les enquêtes se poursuivent pour établir les responsabilités de tout un chacun, le chantier de l'Îlot Voyageur tourne au ralenti. Le sous-traitant est payé au compte-gouttes par l'UQAM et seulement 120 travailleurs y sont à l'œuvre.

Au retour des vacances de la construction, lorsque la gare d'autobus sera complétée, les travaux devraient être suspendus et non «abandonnés», comme *La Presse* le titrait hier. La nuance est importante puisque les négociations se poursuivent toujours entre Busac et le négociateur de l'UQAM, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, pour ouvrir l'entente liant l'université et le promoteur. Pour l'heure, il aurait été convenu que les travaux soient suspendus sur la portion sud du chantier, où on projetait de construire une tour de bureaux et un pavillon universitaire, en attendant que l'UQAM et Busac arrivent à une entente finale sur l'avenir de cette phase du projet. Les contrats pour l'érection de la tour et du pavillon universitaire n'ont toujours pas été accordés et les ouvriers se préparent à barricader le périmètre.

«Le conseil d'administration a discuté à huis clos du chantier cette semaine. La ligne de communication, c'est qu'il y a une entente de confidentialité pour permettre à M^r Bouchard de poursuivre les négociations», a indiqué Francine Jacques.

L'UQAM remet en question la réalisation du projet dans son intégralité. Les projections initiales de revenus de location pour la tour de bureaux s'avèrent irréalistes. Le financement attendu pour le pavillon universitaire n'est pas non plus au rendez-vous. Des 107 millions prévus pour la construction, l'UQAM espérait obtenir 75 millions du ministère de l'Éducation, selon les informations disponibles dans les rapports de l'agence de cotation DBRS. Or Québec n'a pas versé cette somme.

La saga de l'UQAM et les compressions qui en découlent irritent au plus haut point dans la communauté uqamienne. La Fédération des professeurs d'université du Québec (FQPPU) a d'ailleurs demandé hier que le projet de l'Îlot Voyageur soit carrément retiré des mains de l'UQAM, arguant que «cela ne relève pas vraiment de la mission de l'UQAM pour la majorité de cet espace».

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a entre les mains le plan de redressement adopté mercredi par l'UQAM, qui prévoit des compressions de 129 millions et une révision complète des programmes pédagogiques. L'Assemblée des gouverneurs de l'UQ doit se prononcer à propos de ce document jeudi.

Le Devoir

HAMAS

SUITE DE LA PAGE 1

D'autres représentants du Hamas ont assimilé à un coup d'État la formation du cabinet de crise dirigé par Salam Fayyad, ex-ministre des Finances du gouvernement d'union dans lequel le mouvement islamiste cohabitait avec le Fatah depuis mars.

Tandis que les sympathisants du Hamas fustigeaient le président de l'Autorité palestinienne, qui a décrété l'état d'urgence de son quartier général de Ramallah, en Cisjordanie, d'autres se montraient plus conciliants.

En Cisjordanie comme à Gaza, désormais séparés par un gouffre politique qui s'ajoute à la séparation physique, tous craignent de voir s'évanouir la perspective d'un État palestinien. «Nous espérons que vous resterez président de tout le peuple palestinien. [...] Nous n'accepterons jamais la séparation de Gaza et de la Cisjordanie», a lancé Khalil al-Hayya, proche collaborateur d'Haniyeh, s'adressant indirectement à Abbas.

Soucieux de favoriser le gouvernement de crise emmené par Fayyad, les États-Unis, Israël et l'Union européenne s'apprent à alléger les sanctions infligées à l'Autorité palestinienne en limitant cette mesure à la Cisjordanie.

Selon le porte-parole du département d'État, Sean McCormack, les États-Unis considèrent que le nouveau gouvernement désigné par le président Mahmoud Abbas «est un gouvernement palestinien pour tous les Palestiniens, y compris à Gaza».

La présidence allemande de l'Union européenne a quant à elle condamné «avec la plus grande sévérité la prise de pouvoir violente par les milices illégales du

Hamas à Gaza et la mort de civils innocents».

Quant à Israël, il «perçoit la nomination de Salam Fayyad au poste de premier ministre de manière très positive», selon un haut responsable gouvernemental israélien parlant sous couvert de l'anonymat. Tzipi Livni, ministre israélienne des Affaires étrangères, a annoncé la poursuite de la «stratégie de dialogue avec les modérés et d'apaisement pour ceux qui sont partisans de leur vision».

La dissolution du gouvernement d'union et la formation d'un cabinet de crise dont le Hamas est exclu a ouvert la voie à une coopération avec les «modérés, emmenés par Abou Mazen (alias Mahmoud Abbas), tant sur le plan de la sécurité que sur le plan des finances», a déclaré un responsable israélien.

Il pourrait notamment s'agir de débloquer une partie des recettes fiscales gelées par les Israéliens depuis l'arrivée du Hamas aux affaires, en mars 2006.

Plusieurs États membres de l'Union européenne, dit-on de sources diplomatiques à Bruxelles, seraient également prêts à aider financièrement le président de l'Autorité, en coordination avec les États-Unis.

L'embargo financier et diplomatique imposé après le triomphe électoral des islamistes resterait en revanche applicable dans la bande de Gaza et pourrait même être renforcé par endroits, notamment à la frontière avec l'Égypte, de façon à isoler le Hamas et à favoriser le Fatah en vue des prochaines échéances électorales, dit-on à Washington.

Pour David Makovsky, membre de l'Institut d'études proche-orientales de Washington, il s'agit de montrer aux Palestiniens que la façon dont le Fatah gouverne en Cisjordanie est très différente de celle du Hamas dans la bande de Gaza et de leur faire comprendre que «la modération paye».

Les ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe tenaient de leur côté une réunion extraordinai-

re consacrée à la situation à Gaza et au Liban.

L'Égypte, hôte de cette réunion, a condamné le Hamas «pour s'être emparé du pouvoir dans la bande de Gaza et avoir entravé le fonctionnement des institutions palestiniennes légitimes».

Accueilli avec force tirs de joie, Haniyeh a pris la parole en public avant la grande prière hebdomadaire pour exhorter la communauté internationale à respecter le résultat des législatives de janvier 2006, qui l'ont amené aux affaires. «Aucune formule interne ne tiendra dans les territoires palestiniens sans consensus national et sans respect de la légitimité issue des élections», a-t-il déclaré, invitant l'ensemble du peuple palestinien au calme et à la retenue.

Les brigades Ezzedine al-Kassam, branche armée du Hamas, ont ainsi relâché dix chefs des services de sécurité fidèles au Fatah capturés la veille. Un haut responsable de la formation présidentielle avait été exécuté jeudi et son corps exhibé dans les rues de Gaza.

Si la victoire des islamistes a mis fin à une semaine d'affrontements dont le bilan dépasse la centaine de morts, une personne a été tuée hier dans un des nombreux rassemblements organisés à l'appel du Hamas. Un partisan du Fatah a trouvé la mort dans une fusillade.

Des pillards se sont par ailleurs joints aux combattants islamistes pour mettre à sac le siège de la présidence de l'Autorité palestinienne à Gaza, symbole de leur victoire sur leurs rivaux du Fatah.

Malgré les tirs d'activistes du Hamas en liesse, paradant au volant de véhicules pris aux fidèles du Fatah, des civils ont défilé dans ce qui était encore jeudi le dernier bastion des forces soutenues par les puissances occidentales, emportant des frigos, des antennes satellite et même des portes.

Reuters et Agence France-Presse

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3340
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390